

DÉPARTEMENT DU TARN
ARRONDISSEMENT DE
CASTRES



Parc Georges Spénale
81 370 SAINT-SULPICE-LA-POINTE
Tél : 05.63.40.22.00
Email : mairie@ville-saint-sulpice-81.fr

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Séance du 26 janvier 2026

Délibération n° DL-260126-009

**Objet : Budget Annexe de Service Public Industriel et
Commercial « Énergies Renouvelables »
Budget Primitif 2026**

Date de la convocation :
20 janvier 2026

Conseillers en exercice : 29
Présents : 23
Procurations : 4

Votants : 27
Pour : 27
Vote à l'unanimité

L'an deux mille vingt-six, le vingt-six janvier, à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal de Saint-Sulpice-la-Pointe, légalement convoqué, s'est réuni sous la présidence de M. Raphaël BERNARDIN, Maire.

Présents : M. Raphaël BERNARDIN, Maire – Mme Hanane MAALLEM, M. Laurent SAADI, Mme Nathalie MARCHAND, M. Maxime COUPEY, Mme Laurence BLANC, MM. Stéphane BERGONNIER et Bernard CAPUS, Adjoint – Mmes Bernadette MARC et Andrée GINOUX, M. Alain OURLIAC, Mme Marie-Claude DRABEK, MM. Jean-Pierre CABARET et Christian RIGAL, Mme Laurence SÉNÉGAS, MM. Nicolas BÉLY et Benoît ALBAGNAC, Mme Muriel PHILIPPE, M. Cédric PALLUEL, Mme Nadia OULD AMER et MM. Julien LASSALLE, Stéphane FILLION et Maxime LACOSTE.

Excusés : M. Christian JOUVE (procuration à M. Cédric PALLUEL), M. Jean-Philippe FÉLIGETTI (procuration à M. Jean-Pierre CABARET), Mme Emmanuelle CARBONNE (procuration à Mme Nathalie MARCHAND), Mme Isabelle MANTEAU (procuration à M. Julien LASSALLE), Mme Valérie BEAUD.

Absent : M. Sébastien BROS.

Secrétaire de séance : Mme Andrée GINOUX.

A la demande de M. le Maire, M. Alaric BERLUREAU, Directeur Général des Services, indique que les conditions de préparation du Budget Primitif du Budget Annexe du SPIC « Energies renouvelables » sont présentes et font suite à la tenue du Débat d'Orientations Budgétaires s'étant déroulé lors du Conseil municipal du 16 décembre 2025.

Le Budget Primitif pour l'exercice 2026 du Budget Annexe du SPIC « Energies Renouvelables » est proposé comme suit :

SECTION DE FONCTIONNEMENT**Recettes**

Chapitre	Libellé	BP 2025	BP 2026
70	Ventes de produits fabriqués	60 000,00 €	80 000,00 €
77	Produits exceptionnels	- €	- €
TOTAL GENERAL		60 000,00 €	80 000,00 €

Dépenses

Chapitre	Libellé	BP 2025	BP 2026
011	Charge à caractère général	25 000,00 €	18 000,00 €
012	Charge de personnel	20 000,00 €	20 000,00 €
66	Charges financières	10 000,00 €	15 000,00 €
67	Charges exceptionnelles	5 000,00 €	5 000,00 €
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections		22 000,00 €
TOTAL GENERAL		60 000,00 €	80 000,00 €

SECTION D'INVESTISSEMENT**Recettes**

Chapitre	Libellé	BP 2025	RAR	BP 2026
13	Subventions	11 500,00 €		1 675 000,00 €
16	Emprunts	875 000,00 €	160 000,00 €	882 250,00 €
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections			22 000,00 €
TOTAL GENERAL		886 500,00 €	160 000,00 €	2 579 250,00 €

Dépenses

Chapitre	Libellé	BP 2025	RAR	BP 2026
001	Déficit investissement reporté	63 099,51 €		- €
16	Emprunts			22 000,00 €
20	Immobilisations incorporelles	64 250,00 €	1 250,00 €	57 250,00 €
23	Immobilisations en cours	759 150,49 €	- €	2 500 000,00 €
TOTAL GENERAL		886 500,00 €	1 250,00 €	2 579 250,00 €

Le Budget Primitif du Budget Annexe du Service Public Industriel et Commercial « Energies Renouvelables » de l'exercice 2026 a été établi et sera voté par chapitre et par nature en section de Fonctionnement et en section d'Investissement.

Le Conseil Municipal ainsi informé et après en avoir délibéré,

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- Vu l'instruction comptable budgétaire M 41 ;
- Vu la délibération n° DL-251216-140 du 16 décembre 2025 relative au Débat d'Orientations Budgétaires 2026 de la Commune ;
- Vu les documents budgétaires qui lui ont été remis ;
- Vu l'avis de la Commission Municipale « Administration Générale / Prévention Sécurité » du 14 janvier 2026 et ayant entendu l'exposé de son rapporteur ;

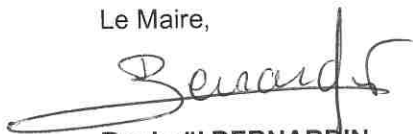
- Vu l'avis du Conseil d'exploitation du Service Public Industriel et Commercial du 20 janvier 2026 ;
- Considérant qu'il y a lieu de procéder au vote du budget Primitif du Service public Industriel et Commercial « Energies Renouvelables » pour l'exercice 2026 ;

DÉCIDE,

- D'approuver le Budget primitif 2026 du Budget Annexe du Service Public Industriel et Commercial « Energies Renouvelables », arrêté comme présenté ci-dessus.
- De préciser que le Budget primitif 2026 du Budget Annexe du Service Public Industriel et Commercial « Energies Renouvelables », a été établi et voté par chapitre et par nature.
- De charger M. le Maire et M. le Comptable public, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution de la présente délibération.

Fait et délibéré les jour mois et an que dessus,
Pour extrait conforme,

Le Maire,


Raphaël BERNARDIN



La Secrétaire de séance,


Andrée GINOUX



Délai et recours

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Toulouse dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

Cette saisine pourra se faire, pour les particuliers et les personnes morales de droit privé non chargés de la gestion d'un service public, par la voie habituelle du courrier ou via l'application informatique Télérecours, accessible par le lien : <http://www.telerecours.fr>.

Envoyé en préfecture le 06/02/2026

Reçu en préfecture le 06/02/2026

Publié le 06/02/2026

ID : 081-218102713-20260126-DL260126009B-BF

Vu pour être annexé à la délibération
N° DL-260126-005 du 26/01/2026
Saint-Sulpice-la-Pointe, le 26/01/2026
Le Maire,




Raphaël BERNARDIN



Envoyé en préfecture le 06/02/2026

Reçu en préfecture le 06/02/2026

Publié le 06/02/2026

ID : 081-218102713-20260126-DL260126009B-BF

NOTE DE PRÉSENTATION BREVE ET SYNTHÉTIQUE BUDGET PRIMITIF 2026

L'article 107 de la loi NOTRe est venu compléter les dispositions de l'article L. 2313-1 du Code Général des Collectivités Territoriales en précisant :

« une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles est jointe au budget primitif et au compte administratif afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux ».

Le budget primitif retrace l'ensemble des dépenses et des recettes autorisées et prévues pour l'année 2026. Il respecte les principes budgétaires : annualité, universalité, unité, équilibre et antériorité.

Par cet acte, le Maire, ordonnateur est autorisé à effectuer les opérations de recettes et de dépenses inscrites au budget, pour la période qui s'étend du 1^{er} janvier au 31 décembre de l'année civile.

La Commune de Saint-Sulpice-la-Pointe dispose en 2026 de 6 budgets :

- Le budget principal de la Commune,
- Le budget annexe de service public de gestion de l'assainissement,
- Le budget annexe de service public de Transport Urbain,
- Le budget annexe « Lotissement Montauty »,
- Le budget annexe du Service Public Industriel et Commercial « Energies Renouvelables ».
- Le budget annexe de Service Public de Gestion des eaux pluviales urbaines

L'année 2026 étant une année de renouvellement de l'Assemblée délibérante de la Commune, le choix a été fait de voter un budget primitif dès le mois de janvier afin de permettre une continuité dans le fonctionnement des services de la collectivité et la poursuite des projets d'équipements déjà lancés ou prêts à être réalisés.

Ainsi, le budget présenté n'intègre pas les résultats de l'exercice 2025 ni les éléments fiabilisés et notifiés relatifs aux mesures de la loi de finances 2026, non votée à ce jour, au montant de Dotation Globale de Fonctionnement alloué, aux recettes issues de la fiscalité.

Ces éléments seront repris lors du vote d'un budget supplémentaire qui aura lieu après les élections municipales et avant le 30 juin 2026. Ce budget offrira également la possibilité d'intégrer les orientations de la nouvelle équipe municipale qui sera élue.

Les budgets 2026 ont été construits conformément aux conclusions du Débat d'Orientations Budgétaires avec la volonté de :

- Répondre aux attentes et besoins des administrés,
- Respecter les équilibres financiers imposés par la réglementation,
- Prendre en compte les ressources disponibles et les décisions prises au niveau national,
- Garantir la soutenabilité de ses finances à travers une gestion rigoureuse et prudente.

BUDGET PRINCIPAL COMMUNE DE SAINT-SULPICE-LA-POINTE

Le budget principal de la Commune s'équilibre à 11 378 550,00 € en section de fonctionnement et à 5 119 878,45 € en section d'investissement.

SECTION DE FONCTIONNEMENT

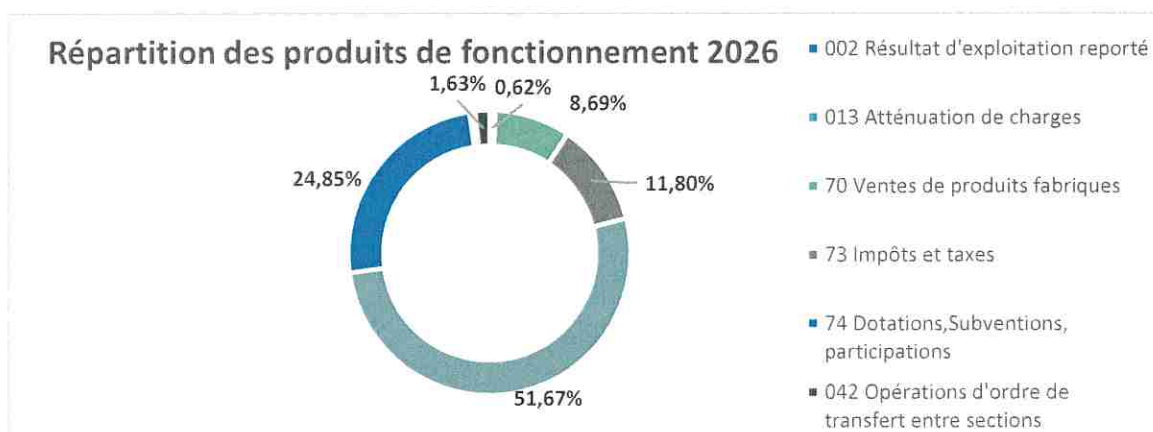
La section de fonctionnement représente les dépenses du « quotidien » de la collectivité. Elle regroupe l'ensemble des dépenses et des recettes nécessaires au fonctionnement courant et récurrent des services communaux.

RECETTES

Les recettes de fonctionnement 2026 sont estimées à 11 378 550,00 €.

Elles se répartissent comme suit :

Chapitre	Libellé	BP 2026	variation 2025/20256
002	Résultat d'exploitation reporté	- €	-100,00%
013	Atténuation de charges	70 000,00 €	0,00%
70	Ventes de produits fabriqués	987 900,00 €	-0,92%
73	Impôts et taxes	1 341 183,00 €	-4,96%
731	Impositions directes	5 874 758,00 €	0,67%
74	Dotations, Subventions, participations	2 834 599,00 €	-20,33%
75	Autres produits de gestion courante	65 060,00 €	-34,97%
76	Produits financiers	50,00 €	0,00%
77	Produits Exceptionnels	15 000,00 €	-55,36%
78	Reprise sur provisions	5 000,00 €	0,00%
	TOTAL recettes réelles de fonctionnement	11 193 550,00 €	-7,28%
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	185 000,00 €	0,00%
	TOTAL GENERAL	11 378 550,00 €	-7,17%



a) La fiscalité et les autres taxes

La notification des produits prévisionnels des taxes directes locales n'étant pas connu au moment du vote du budget primitif 2026, les valeurs retenues dans le cadre du budget présentées sont celles constatées dans le cadre du budget 2025 représentant une recettes de 5 259 758 €

Les droits de mutation sont envisagés à 300 000 € intégrant une stabilisation de produits par rapport à 2025 dans un contexte du marché de l'immobilier toujours incertain.

Le produit de la Taxe Communale sur la Consommation Finale d'électricité est estimé au même montant qu'en 2025 soit 250 000 €.

Les contributions directes restent les recettes principales du budget de fonctionnement (51,67 %).

L'attribution de compensation versée par la Communauté de Communes Tarn-Agout est en diminution de 69 925,00 € par rapport à 2025 à 1 201 183,00 €, prenant en compte le transfert de la gestion du bassin extérieur de la piscine municipale.

b) Les concours de l'Etat et les autres participations

La Dotation Globale de Fonctionnement est estimée en diminution de 26,6 % pour 2026 prenant en compte l'effort demandé aux collectivités dans les mesures de la loi de finances et l'évolution du mode de calcul pour la commune du fait du passage de la composante de Dotation de Solidarité Rurale à la Dotation de Solidarité Urbaine en raison du franchissement du seuil de 10 000 habitants par la commune (population DGF). La recette attendue est de 1245 000 € soit une perte estimée de 451 788 € par rapport à 2025.

Le fonds de concours en fonctionnement versé par la Communauté de Communes est stable à 398 550 €.

Le Fond de compensation pour la TVA notifié sur les dépenses d'entretien des bâtiments, de la voirie et des réseaux s'élève 8 925,00 €.

Les participations CAF concernant les accueils de loisirs sont estimées en stabilité par rapport au produit de 2025.

La réforme de la taxe d'habitation entraîne une exonération de la taxe foncière sur les propriétés bâties pour les locaux industriels qui représente une perte de recette fiscale entièrement compensée par l'Etat. Pour 2026, le projet de loi de finances prévoit un passage d'un taux de compensation de 50% à 25 % portant le montant estimé de cette allocation compensatrice est de 481 961,00 € (- 25%).

c) Les autres recettes

Les produits des services sont estimés au même niveau par rapport à 2025.

Les autres produits de gestion courante intègrent notamment les remboursements des sinistres assurances.

Les atténuations de charges sont estimées au même niveau que le produit réalisé en 2025.

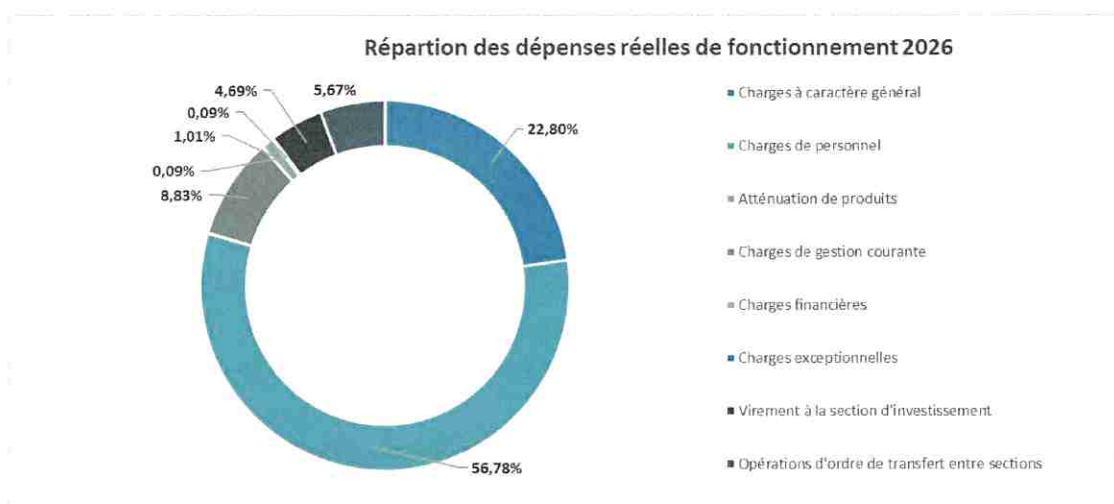
Les produits exceptionnels sont projetés prudemment à 15 000,00 €.

DEPENSES

Les dépenses de fonctionnement 2026 sont estimées à 11 378 550,00 €.

Elles se répartissent comme suit :

Chapitre	Libellé	BP 2026	variation 2025/2026
011	Charges à caractère général	2 594 425,00 €	-2,10%
012	Charges de personnel	6 460 840,00 €	-3,57%
014	Atténuation de produits	5 000,00 €	-62,96%
65	Charges de gestion courante	1 004 497,00 €	-26,62%
66	Charges financières	115 000,00 €	-14,81%
67	Charges exceptionnelles	10 000,00 €	-33,33%
68	Dotation aux provisions	10 000,00 €	-60,00%
TOTAL charges réelles de fonctionnement		10 199 762,00 €	-6,49%
022	Dépenses imprévues	- €	
023	Virement à la section d'investissement	533 688,00 €	-33,08%
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	645 100,00 €	-23,28%
TOTAL GENERAL		11 378 550,00 €	-9,30%



a) Les charges à caractère général

Directement liées à l'activité des services, elles sont estimées, au stade du budget primitif, en baisse de près de 2,43 % par rapport au Budget primitif 2025, intégrant la mise en œuvre d'un plan d'optimisation visant à ajuster l'évolution des dépenses de la commune au regard de l'évolution des recettes perçues.

Dans cette optique de consolidation des dépenses de ce chapitre, les principaux postes sont représentés par la consommation de fluides (550 000 €) et la restauration scolaire (660 000 €).

Un accent est maintenu sur les dépenses d'entretien du patrimoine de la commune (510 000 €) avec une stabilité des enveloppes dédiées à ce secteur d'intervention.

Les dépenses scolaires, d'animations périscolaires ainsi que ma formation des agents et la modernisation numérique de la collectivité sont maintenues au même niveau.

b) Les charges de personnel

Ce poste représente 63,40 % des dépenses réelles du budget de fonctionnement, 56,83 % des dépenses de fonctionnement.

Une gestion au plus près des effectifs, intégrée dans le plan d'optimisation des dépenses, notamment lors de départs d'agents, participe à la maîtrise de ce poste de dépenses.

Ces dépenses intègrent également diverses mesures (Glissement Vieillesse Technicité (GVT), augmentation des cotisations retraites...) qui s'imposent aux collectivités.

c) Les subventions et participations.

L'enveloppe dédiée aux versements des subventions aux associations est envisagée à la même hauteur que celle de 2025

Le partenariat avec la MJC contractualisé avec la MJC reprend le même accompagnement que celui de 2025.

La subvention versée au CCAS est stabilisée à 210 000,00 €.

La subvention d'équilibre nécessaire au fonctionnement du budget annexe de Transport Urbain est estimée à hauteur de 215 000 €.

Les autres participations versées au SDET, à la FEDERTEEP, à l'OGEC sont elles aussi considérées comme stables.

Le budget annexe de gestion des eaux pluviales urbaines nécessite le versement d'une participation de 35 000 € en 2025 pour assurer la réalisation des travaux d'entretien de ces réseaux.

d) Les atténuations de produits.

Les atténuations de produits sont envisagées à une hauteur de 5 000 €.

e) Les autres dépenses de fonctionnement.

Les indemnités des élus sont évaluées à la même hauteur que celle de 2025.

Le remboursement des intérêts des emprunts représente une enveloppe de 115 000 €.

Les charges exceptionnelles sont évaluées à 10 000 €.

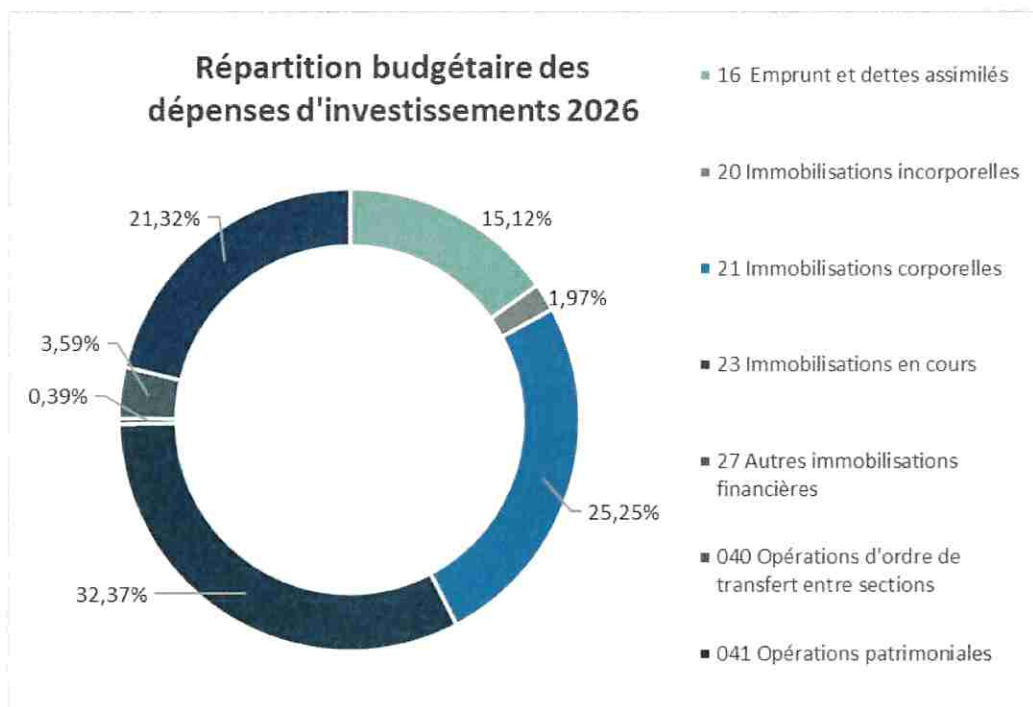
SECTION D'INVESTISSEMENT

DEPENSES

Il s'agit de toutes les dépenses faisant varier durablement la valeur ou la consistance du patrimoine de la collectivité. Il s'agit des acquisitions de mobilier, de matériel, d'informatique, de biens immobiliers, d'études et de travaux soit sur des structures déjà existantes, soit sur des structures en cours de création.

Les dépenses de la section d'investissement sont estimées à 5 159 878,45 €.

Chapitre	Libellé	BP 2025	RAR	BP 2026
001	Déficit investissement reporté	109 908,28 €		- €
13	Subvention Investissement			
16	Emprunt et dettes assimilés	765 000,00 €		780 000,00 €
20	Immobilisations incorporelles	158 984,00 €	41 775,12 €	101 775,12 €
204	Subvention d'équipements versées	9 570,00 €	- €	- €
21	Immobilisations corporelles	1 827 205,40 €	470 758,36 €	1 302 868,06 €
23	Immobilisations en cours	2 126 381,46 €	200 865,09 €	1 670 235,27 €
26	Participations et créances rattachées	25 500,00 €		- €
27	Autres immobilisations financières	20 000,00 €		20 000,00 €
020	Dépenses Imprévues	- €		- €
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	185 000,00 €		185 000,00 €
041	Opérations patrimoniales	1 000 000,00 €		1 100 000,00 €
TOTAL GENERAL		6 227 549,14 €	713 398,57 €	5 159 878,45 €



Au stade du budget primitif 2026, les dépenses d'équipements sont prévues à hauteur de 2 345 000 € (hors remboursement du capital de la dette et hors restes à réaliser de 2025).

Le montant des Restes à Réaliser en dépenses d'investissement s'élève à 713 398,57 €.

Les dépenses d'investissement de 2026 s'inscrivent dans le cadre du Plan Pluriannuel d'Investissement s'articulant autour des axes de politiques publiques suivant :

- Axe 1 : Transition écologique et énergétique.
- Axe 2 : Dynamique et réussite éducative : enfance/jeunesse.
- Axe 3 : Rayonnement et attractivité du territoire à travers son dynamisme patrimonial, culturel, sportif et associatif.
- Axe 4 : Mobilité, voirie et aménagements durables.
- Axe 5 : Prévention au service de la confiance et de la sécurité.
- Axe 6 : Gestion humaine et budgétaire responsable.

Les dépenses d'équipement 2026 concerneront notamment :

- La première phase de construction du bâtiment Amassada ;

- La construction de vestiaires sportifs, complexe sportif de la Messale, dans le cadre du projet global de l'Amassada.
- Différents travaux de voiries sur des sites identifiés sur la commune.
- Une deuxième phase de travaux visant à rénover énergétiquement l'école Louisa Paulin avec notamment le remplacement du système de chauffage, du système VMC, des faux plafonds et le passage en LED de l'éclairage
- La poursuite du passage en LED de l'éclairage des équipements sportifs avec pour 2026, les deux terrains de rugby du complexe de Moletrincade.
- La réalisation d'une aire de jeu parc Georges Spénale ;
- La réalisation de travaux de végétalisation du au niveau du cimetière et des ronds-points.
- La réalisation d'une mission pour la préparation de la concession d'aménagement de renouvellement urbain des quartiers centraux. .
- La réalisation d'une étude stratégique et prospective de la restauration collective communale.
- La réalisation de travaux de réfection et réparation d'aires de jeux existantes.
- La poursuite de travaux de mise aux normes électriques de nos ERP.
- L'installation de système de contrôle d'accès sur différents bâtiments communaux.
- La réalisation du passage en LED du Centre Technique Municipal.
- Le renouvellement de matériels et de mobiliers nécessaires aux fonctionnements des différents services de la commune.

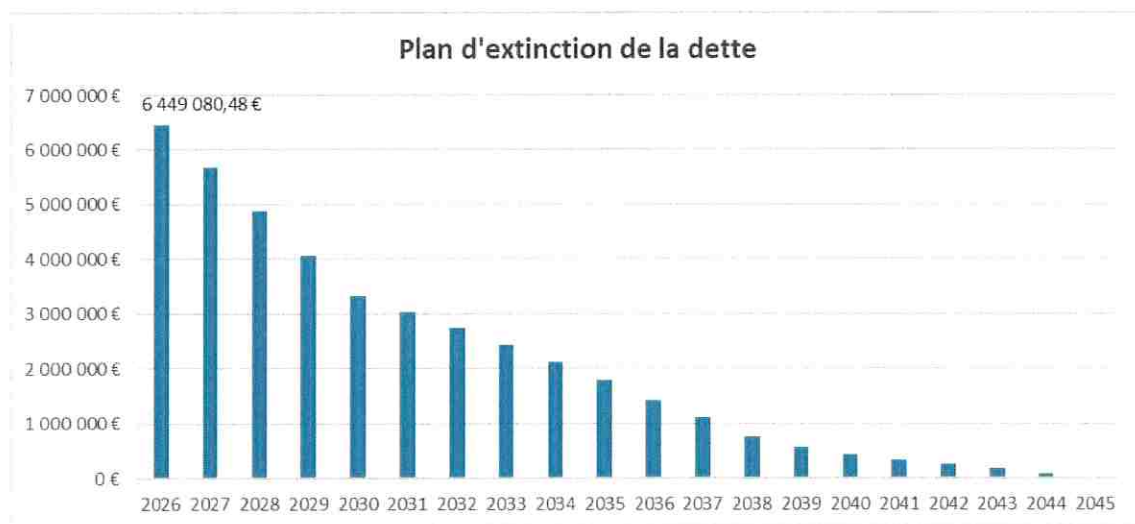
L'annuité de la dette

L'annuité de remboursement du capital de la dette s'élève pour l'année 2026 à 779 918 ,00 €.

Au 31 décembre 2025, l'encours de dette s'élève à 6 449 080 € représentant un ratio de 641 € par habitant.

Sans nouvel emprunt, la dette actuelle sera totalement amortie en 2045.

L'amélioration sensible des soldes de gestion sur la période permet de corriger nettement la capacité de désendettement pour l'amener à une valeur estimée à 4,7 ans à la fin de l'année 2025.



RECETTES

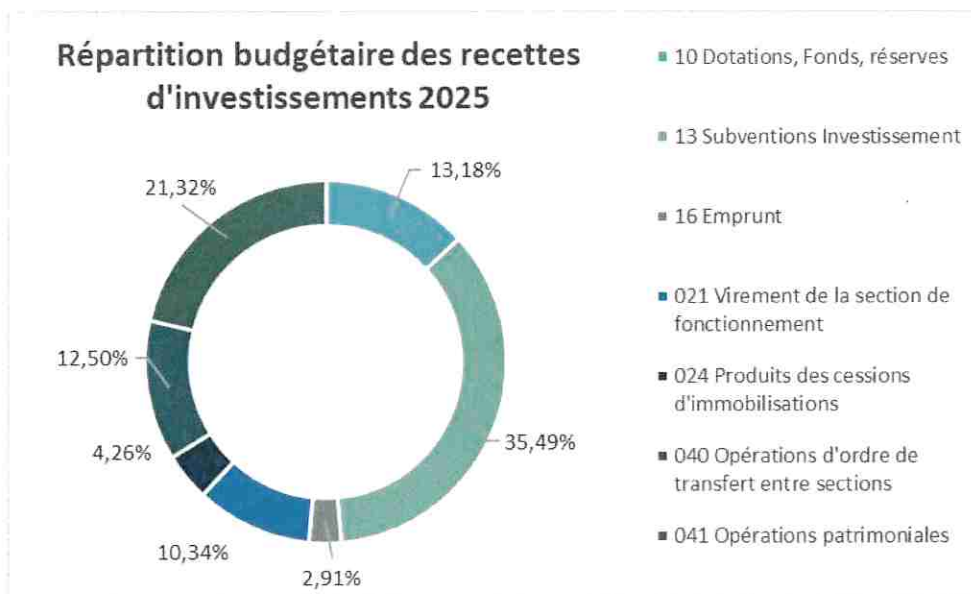
Les recettes de la section d'investissement sont estimées à 5 119 878,45 €.

Le montant des Restes à Réaliser en recettes d'investissement s'élève à 1 140 090,45 €.

Chapitre	Libellé	BP 2025	RAR	TOTAL BP 2026
001	Solde d'exécution de la section d'investissement	- €		- €
10	Dotations, Fonds, réserves	1 912 000,00 €		680 000,00 €
13	Subventions Investissement	1 483 722,05 €	1 140 090,45 €	1 831 090,45 €
16	Emprunt	150 000,00 €		150 000,00 €
21	Immobilisations corporelles	160 000,00 €		- €
021	Virement de la section de fonctionnement	396 827,09 €		533 688,00 €
024	Produits des cessions d'immobilisations	281 400,00 €		220 000,00 €
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	843 600,00 €		645 100,00 €
041	Opérations patrimoniales	1 000 000,00 €		1 100 000,00 €
TOTAL GENERAL		6 227 549,14 €	1 140 090,45 €	5 159 878,45 €

Les recettes d'investissements pour 2026 avant la validation des résultats de 2025 sont évaluées comme suit :

- La taxe d'aménagement est estimée prudemment à 230 000 €,
- Les recettes issues du Fonds de Compensation de la TVA notifié à 450 000 €,
- Les subventions d'équipements sont estimées à 691 000 €,
- Les Restes à Réaliser en recettes s'élève à 1 140 090,45 €,
- Le montant de la dotation aux amortissements est estimée à 645 100 €,
- Le produit de la cession d'immobilisations est estimé à 220 000 € représentant la vente de la parcelle pour la réalisation du complexe de padel.



**BUDGET ANNEXE
 SERVICE PUBLIC DE L'ASSAINISSEMENT**

Ce budget s'équilibre à 600 500,00 € en section de fonctionnement et 689 650,00 € en section d'investissement.

En section de fonctionnement, est comptabilisé la perception de la redevance de performance du réseau d'assainissement collectif collecté par Suez que la commune devra reverser à l'Agence de l'eau dans le cadre de la réforme liée à son financement.

Les recettes issues de la réversion du délégataire qui exploite le réseau d'assainissement et de recouvrement de la prestation forfaitaire de raccordement à l'assainissement collectif sont estimées à 500 000,00 €.

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Chapitre	Libellé	BP 2025	BP 2026	variation 2025/2026	Part budgétaire
011	Charges à caractère général	121 050,00 €	120 000,00 €	-0,87%	19,98%
012	Charges de personnel	70 000,00 €	70 000,00 €	0,00%	11,66%
65	Charges de gestion courante	4 000,00 €	5 000,00 €	25,00%	
66	Charges financières	36 500,00 €	36 000,00 €	-1,37%	6,00%
67	Charges exceptionnelles	26 000,00 €	20 000,00 €	-23,08%	3,33%
68	Dotations aux provisions	2 550,00 €	2 500,00 €	-1,96%	0,42%
TOTAL charges réelles de fonctionnement		260 100,00 €	253 500,00 €	-2,54%	42,21%
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	374 630,36 €	347 000,00 €	-7,38%	57,79%
023	Virement à la section d'investissement	- €	- €		0,00%
TOTAL GENERAL		634 730,36 €	600 500,00 €	-5,39%	100,00%

RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Chapitre	Libellé	BP 2025	BP 2026	variation 2025/2026	Part budgétaire
002	Résultat d'exploitation reporté	76 680,36 €	- €	-100,00%	0,00%
70	Ventes de produits fabriqués	532 550,00 €	575 000,00 €	7,97%	95,75%
78	Reprise sur provisions	500,00 €	500,00 €	0,00%	
TOTAL charges réelles de fonctionnement		609 730,36 €	575 500,00 €	-5,61%	#DIV/0!
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	25 000,00 €	25 000,00 €	0,00%	
TOTAL GENERAL		634 730,36 €	600 500,00 €	-5,39%	100,00%

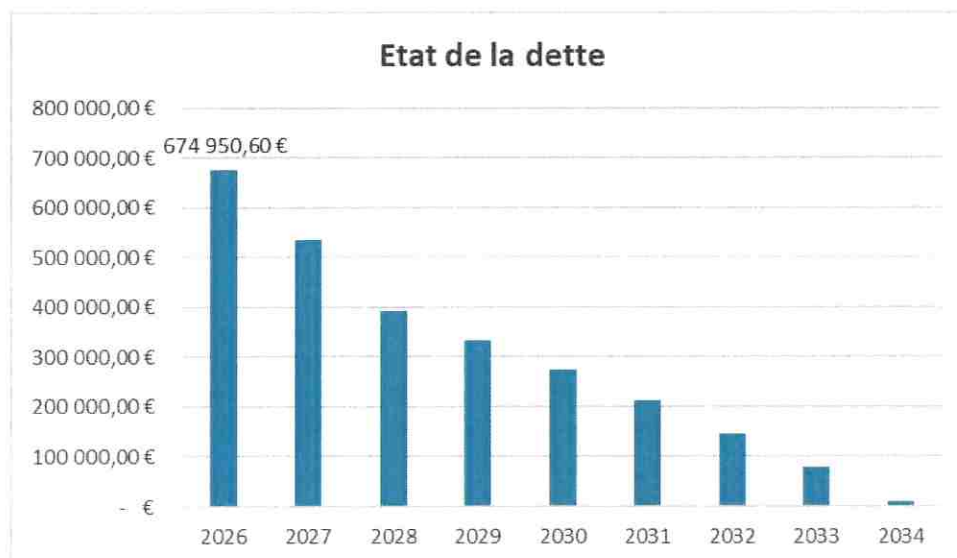
En section d'investissement, l'année 2026 prévoit la réalisation des travaux liés au projet de réutilisation des eaux usées avec notamment la réalisation des canalisations de raccordement du complexe sportif de Moletrincade à la station d'épuration. Sont envisagés les travaux que réalisera Suez concernant l'installation d'une centrale de traitement des eaux usées au niveau de la station d'épuration. Enfin différents travaux d'entretien du réseaux sont également programmés pour une enveloppe proche de 200 000 €.

DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Chapitre	Libellé	BP 2025	BP 2026	variation 2025/2026	Part budgétaire
13	Subventions Investissements	5 000,00 €	2 500,00 €	-50,00%	0,35%
16	Emprunts et dettes assimilés	140 000,00 €	140 000,00 €	0,00%	19,35%
20	Immobilisations incorporelles	100 000,00 €	100 000,00 €	0,00%	13,82%
21	Immobilisations corporelles	200 000,00 €	200 000,00 €	0,00%	27,65%
23	Immobilisations en cours	1 518 369,30 €	205 850,00 €	-86,44%	28,46%
45	Opérations pour compte de tiers	10 000,00 €	- €		0,00%
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	25 000,00 €	25 000,00 €	0,00%	3,46%
041	Opérations patrimoniales	50 000,00 €	50 000,00 €	0,00%	8,33%
TOTAL GENERAL		2 048 369,30 €	723 350,00 €	-64,69%	100,00%

RECETTES D'INVESTISSEMENT

Chapitre	Libellé	BP 2025	BP 2026	variation 2025/2026	Part budgétaire
001	Solde d'exécution de la section d'invest reporté	669 738,94 €	- €	-100,00%	0,00%
10	Dotations, Fonds, réserves	500,00 €	34 200,00 €		4,73%
13	Subventions Investissement	513 500,00 €	292 150,00 €	-43,11%	40,39%
16	Emprunt et dettes assimilées	430 000,00 €	- €		
45	Opérations pour compte de tiers	10 000,00 €	- €		0,00%
021	Virement de la section de fonctionnement	- €	- €		0,00%
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	374 630,36 €	347 000,00 €	-7,38%	47,97%
041	Opérations patrimoniales	50 000,00 €	50 000,00 €	0,00%	6,91%
TOTAL GENERAL		2 048 369,30 €	723 350,00 €	-64,69%	100,00%

ETAT DE LA DETTE

Au 31 décembre 2026, le capital restant à rembourser s'élève 674 950 €. Sans nouvel emprunt, la dette du budget annexe assainissement sera totalement remboursée en 2034.

**BUDGET ANNEXE
 SERVICE PUBLIC DE TRANSPORT URBAIN**

Le transport urbain est le budget permettant d'assurer le fonctionnement des deux lignes de bus du Sulpicien dont la gestion est déléguée à la Société Publique Locale (SPL) « d'un Point à l'Autre ».

Le budget reste toutefois déficitaire et doit donc être rééquilibré avec une subvention de fonctionnement de la Commune estimée pour 2026 à 215 000,00 €.

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Chapitre	Libellé	BP 2025	BP 2026	variation 2025/2026	Part budgétaire
011	Charge à caractère général	241 433,27 €	227 800,00 €	-5,65%	99,91%
65	Charge de gestion courante	80,00 €	200,00 €	150,00%	
67	Charges exceptionnelles	237 000,00 €	- €	-100,00%	0,00%
TOTAL GENERAL		478 513,27 €	228 000,00 €	-52,35%	100,00%

RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Chapitre	Libellé	BP 2025	BP 2026	variation 2025/2026	Part budgétaire
R002	Résultat exploitation reporté	23 513,27 €	- €	-100,00%	0,00%
70	Ventes de produits fabriqués	13 000,00 €	13 000,00 €	0,00%	5,70%
74	Dotations et Participations	442 000,00 €	215 000,00 €	-51,36%	94,30%
TOTAL GENERAL		478 513,27 €	228 000,00 €	-52,35%	100,00%

BUDGET ANNEXE LOTISSEMENT MONTAUTY

Ce budget annexe retrace toutes les écritures comptables associées à cette opération d'aménagement et de vente de lots.

Il est destiné à suivre les opérations d'acquisition, de viabilisation et de cession des terrains.

L'année 2026, verra la poursuite de la perception des échéances de paiement des lots de la part des familles et des remboursements de l'annuité de l'emprunt souscrit.

Le budget primitif 2026 de ce budget annexe se présente comme suit :

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT				
Chapitre	Libellé	BP 2025	BP 2026	Part budgétaire
001	Déficit de fonctionnement reporté	- €	- €	0,00%
011	Charges à caractère général	65 162,46 €	- €	0,00%
66	Charges financières	1 990,00 €	1 590,00 €	91,38%
68	Dotation aux provisions	150,00 €	150,00 €	8,62%
TOTAL charges réelles de fonctionnement		67 302,46 €	1 740,00 €	100,00%
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	- €	- €	0,00%
023	Virement à la section d'investissement	- €	- €	0,00%
TOTAL GENERAL		67 302,46 €	1 740,00 €	100,00%

RECETTES DE FONCTIONNEMENT				
Chapitre	Libellé	BP 2025	BP 2026	Part budgétaire
002	Excédent de fonctionnement reporté	66 802,46 €	- €	0,00%
70	Ventes de produits fabriqués	- €	- €	0,00%
75	Produits d'gestion courante	500,00 €	1 640,00 €	94,25%
77	Produits exceptionnels	- €	- €	0,00%
78	Reprise sur provisions	- €	100,00 €	5,75%
TOTAL GENERAL		67 302,46 €	1 740,00 €	100,00%
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	- €	- €	0,00%
TOTAL GENERAL		67 302,46 €	1 740,00 €	100,00%

DEPENSES D'INVESTISSEMENT				
Chapitre	Libellé	BP 2025	BP 2026	Part budgétaire
001	Déficit d'investissement reporté	53 430,10 €	- €	0,00%
16	Emprunts et dettes assimilés	18 000,00 €	18 000,00 €	100,00%
27	Autres immobilisations financières	- €	- €	0,00%
TOTAL GENERAL		71 430,10 €	18 000,00 €	100,00%
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	- €	- €	0,00%
TOTAL GENERAL		71 430,10 €	18 000,00 €	100,00%

RECETTES D'INVESTISSEMENT

Chapitre	Libellé	BP 2025	BP 2026	Part budgétaire
001	Excédent d'investissement reporté	- €	- €	0,00%
10	Dotations, Fonds, réserves	- €	- €	
16	Emprunts et dettes assimilés	53 930,10 €	500,00 €	2,78%
27	Autres immobilisations financières	17 500,00 €	17 500,00 €	97,22%
TOTAL GENERAL		71 430,10 €	18 000,00 €	100,00%
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	- €	- €	0,00%
TOTAL GENERAL		71 430,10 €	18 000,00 €	100,00%

BUDGET ANNEXE ENERGIES RENOUVELABLES

Le Service Public Industriel et Commercial Energies Renouvelables a pour vocation de porter et retracer l'activité des différents projets développés sur la commune autour des énergies renouvelables.

Ce budget dispose de l'autonomie financière et, s'inscrivant dans le cadre d'une activité concurrentielle, est soumis à un assujettissement à la TVA.

De façon opérationnelle, l'année 2026 verra l'exploitation des deux centrales photovoltaïques installées sur les toitures des bâtiments de l'espace Auguste Milhès et du Centre Technique Municipal. Une partie de la production sera refacturée au budget principal dans le cadre de l'autoconsommation collective visant à desservir 28 points de livraisons sur des équipements communaux. Le surplus de production fait l'objet d'une revente à Edf Obligation d'achat.

Un deuxième projet est porté par ce budget annexe. Il s'agit de la réalisation d'un réseau de chaleur urbain alimenté par une chaufferie biomasse ayant pour ambition de desservir 9 bâtiments communaux, le collège Pierre Suc géré par le Département du Tarn et la piscine gérée désormais par la Communauté de Communes Tarn Agout.

L'année 2026 devrait voir le démarrage des travaux de réalisation de l'opération qui fera l'objet d'un financement par des subventions envisagées auprès de l'ADEME et de l'Europe, par des Certificats d'Economie d'Energies. Le complément de financement sera réalisé par la souscription d'un emprunt.

Ainsi, le budget 2026 de ce budget annexe se présente comme suit :

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT				
Chapitre	Libellé	BP 2025	BP 2026	Part budgétaire
011	Charge à caractère général	25 000,00 €	18 000,00 €	41,67%
012	Charge de personnel	20 000,00 €	20 000,00 €	33,33%
66	Charges financières	10 000,00 €	15 000,00 €	16,67%
67	Charges exceptionnelles	5 000,00 €	5 000,00 €	8,33%
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections		22 000,00 €	
TOTAL GENERAL		60 000,00 €	80 000,00 €	100,00%

RECETTES DE FONCTIONNEMENT				
Chapitre	Libellé	BP 2025	BP 2026	Part budgétaire
70	Ventes de produits fabriqués	60 000,00 €	80 000,00 €	
77	Produits exceptionnels	- €	- €	0,00%
TOTAL GENERAL		60 000,00 €	80 000,00 €	100,00%

DEPENSES D'INVESTISSEMENT					
Chapitre	Libellé	BP 2025	RAR	BP 2026	Part budgétaire
001	Déficit investissement reporté	63 099,51 €		- €	7,66%
16	Emprunts			22 000,00 €	
20	Immobilisations incorporelles	64 250,00 €	1 250,00 €	57 250,00 €	7,80%
23	immobilisations en cours	759 150,49 €	- €	2 500 000,00 €	92,20%
TOTAL GENERAL		886 500,00 €	1 250,00 €	2 579 250,00 €	107,66%

RECETTES D'INVESTISSEMENT

Chapitre	Libellé	BP 2025	RAR	BP 2026	Part budgétaire
13	Subventions	11 500,00 €		1 675 000,00 €	1,31%
16	Emprunts	875 000,00 €	160 000,00 €	882 250,00 €	98,70%
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections			22 000,00 €	
TOTAL GENERAL		886 500,00 €	160 000,00 €	2 579 250,00 €	101,31%

**BUDGET ANNEXE
 SERVICE PUBLIC DE GESTION DES EAUX PLUVIALES URBAINES**

Afin d'individualiser le suivi de la gestion du réseau des eaux pluviales urbaines confié à la société Suez Eau France dans le cadre de la procédure de délégation de service public, la commune a créé un budget annexe depuis 2025, non doté de la personnalité morale et de l'autonomie financière.

Ce budget vient constater la réalisation des travaux d'entretien nécessaire et contractualisé dans le cadre de la Délégation de service public. Ce budget retracera également le montant de la redevance annuelle due par la commune au délégataire en contrepartie de la mise en œuvre d'une programmation annuelle d'entretien du réseau. Ces travaux consistent notamment en un programme d'entretien récurrents réparties sur différents sites : le curage des collecteurs, la remise en états des tampons, des avaloirs et des grilles.

Afin de financer ces opérations le budget principal de la commune versera une participation estimée pour l'année 2026 à 43 400 €.

Le budget primitif 2026 de ce budget annexe se présente comme suit :

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Chapitre	Libellé	BP 2025	BP 2026	Part budgétaire
011	Charge à caractère général	165 000,00 €	8 400,00 €	19,35%
65	Charge de gestion courante	35 000,00 €	35 000,00 €	80,65%
TOTAL GENERAL		200 000,00 €	43 400,00 €	100,00%

RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Chapitre	Libellé	BP 2025	BP 2026	Part budgétaire
74	Dotations et Participations	200 000,00 €	43 400,00 €	100,00%
TOTAL GENERAL		200 000,00 €	43 400,00 €	100,00%

Vu pour être annexé à la délibération

N° DL-260126-009 du 26/01/2026

Saint-Sulpice-la-Pointe, le 26/01/2026

Le Maire,

REPUBLIQUE FRANÇAISE


Raphaël BERNARDIN



**Numéro SIRET
21810271300193**

**COLLECTIVITE DE RATTACHEMENT
SERVICE PUBLIC INDUSTRIEL ET COMMERCIAL
COMMUNE DE SAINT-SULPICE LA POINTE**

POSTE COMPTABLE DE : SERVICE DE GESTION COMPTABLE GAILLAC

SERVICE PUBLIC LOCAL

M. 41 (1)

Budget primitif (projet de budget)

**Budget primitif (BP) : SERVICE PUBLIC INDUSTRIEL ET COMMERCIAL ENR
relatif à l'exercice 2026**

Instruction budgétaire et comptable M. 4 (1) applicable aux services publics industriels et commerciaux locaux

(1) Compléter en fonction du service public local et du plan de comptes utilisé : M. 4, M. 41, M. 43 ou M. 49.

Sommaire

I - Informations générales

Modalités de vote du budget	3
-----------------------------	---

II - Présentation générale du budget

A1 - Vue d'ensemble - Sections	4
A2 - Vue d'ensemble - Section d'exploitation - Chapitres	5
A3 - Vue d'ensemble - Section d'investissement - Chapitres	7
B1 - Balance générale du budget - Dépenses	9
B2 - Balance générale du budget - Recettes	10

III - Vote du budget

A1 - Section d'exploitation - Détail des dépenses	12
A2 - Section d'exploitation - Détail des recettes	14
B1 - Section d'investissement - Détail des dépenses	15
B2 - Section d'investissement - Détail des recettes	16
B3 - Opérations d'équipement - Détail des chapitres et articles	17

IV - Annexes

A - Eléments du bilan

A1.1 - Etat de la dette - Détail des crédits de trésorerie	19
A1.2 - Etat de la dette - Répartition par nature de dette	20
A1.3 - Etat de la dette - Répartition des emprunts par structure de taux	24
A1.4 - Etat de la dette - Typologie de la répartition de l'encours	26
A1.5 - Etat de la dette - Détail des opérations de couverture	27
A1.6 - Etat de la dette - Autres dettes	29
A2 - Méthodes utilisées pour les amortissements	30
A3.1 - Etat des provisions et des dépréciations	31
A3.2 - Etalement des provisions	32
A4.1 - Equilibre des opérations financières	33
A4.2 - Equilibre des opérations financières - Dépenses	34
A4.3 - Equilibre des opérations financières - Recettes	35
A5.1.1 - Etat de ventilation des dépenses et recettes des services d'eau et d'assainissement - Exploitation (1)	36
A5.1.2 - Etat de ventilation des dépenses et recettes des services d'eau et d'assainissement - Investissement (1)	37
A5.2.1 - Etat de ventilation des dép. et rec. des services d'assainissement collectif et non collectif - Exploitation (1)	38
A5.2.2 - Etat de ventilation des dép. et rec. des services d'assainissement collectif et non collectif - Investissement (1)	39
A6 - Etat des charges transférées	40
A7 - Détail des opérations pour compte de tiers	41

B - Engagements hors bilan

B1.1 - Etat des emprunts garantis par la régie	42
B1.2 - Calcul du ratio d'endettement relatif aux garanties d'emprunt	43
B1.3 - Subventions versées dans le cadre du vote du budget	44
B1.4 - Etat des contrats de crédit-bail	45
B1.5 - Etat des marchés de partenariat	46
B1.6 - Etat des autres engagements donnés	47
B1.7 - Etat des engagements reçus	48
B2.1 - Etat des autorisations de programme et des crédits de paiement afférents	49
B2.2 - Etat des autorisations d'engagement et des crédits de paiement afférents	50

C - Autres éléments d'informations

C1.1 - Etat du personnel	51
C1.2 - Etat du personnel de la collectivité ou de l'établissement de rattachement employé par la régie	53
C2 - Liste des organismes dans lesquels a été pris un engagement financier (2)	54
C3 - Liste des services individualisés dans un budget annexe (3)	55

D - Arrêté et signatures

D - Arrêté et signatures	56
--------------------------	----

(1) Ces états ne sont obligatoires que pour les régies rattachées à des communes et groupements de communes de moins de 3 000 habitants ayant décidé d'établir un budget unique pour leurs services de distribution d'eau potable et d'assainissement dans les conditions fixées par l'article L. 2224-6 du CGCT. Ils n'existent qu'en M. 49.

(2) Ces états ne sont obligatoires que pour les régies dont la collectivité territoriale, le groupement ou l'établissement public de rattachement compte plus de 3 500 habitants.

(3) Uniquement pour les services dotés de l'autonomie financière et de la personnalité morale.

Nota. – Préciser, pour chaque annexe, si l'état est sans objet le cas échéant.

I – INFORMATIONS GENERALES		I
MODALITES DE VOTE DU BUDGET		

- I – L'assemblée délibérante a voté le présent budget :
 - au niveau du chapitre pour la section de fonctionnement ;
 - au niveau du chapitre pour la section d'investissement ;
 - sans chapitres « opérations d'équipement ».
- La liste des articles spécialisés sur lesquels l'ordonnateur ne peut procéder à des virements d'article à article est la suivante :
- II – En l'absence de mention au paragraphe I ci-dessus, le budget est réputé voté par chapitre, et, en section d'investissement, sans chapitre de dépense « opération d'équipement ».
- III. – Conformément à l'article L. 1612-28 du code général des collectivités territoriales (CGCT), l'assemblée délibérante autorise le président à opérer des virements de crédits de paiement de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, dans les limites suivantes :
 - Fonctionnement : % (maximum 7,5 %)
 - Investissement : % (maximum 7,5 %)
- IV – Les provisions sont semi-budgétaires (pas d'inscriptions en recettes de la section d'investissement).
- V – La comparaison avec le budget précédent (cf. colonne « Pour mémoire ») s'effectue par rapport à la colonne du budget (« primitif » ou « cumulé ») primitif de l'exercice précédent.
- VI – Le présent budget a été voté avec reprise des résultats de l'exercice N-1 après le vote du compte administratif N-1 (« sans reprise des résultats de l'exercice N-1. » ou « avec reprise des résultats définitifs de l'exercice N-1 après le vote du compte administratif ») ou « avec reprise anticipée des résultats de l'exercice N-1. »)

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET		II
VUE D'ENSEMBLE		A1

EXPLOITATION		RECETTES DE LA SECTION D'EXPLOITATION	RECETTES DE LA SECTION D'EXPLOITATION
DEPENSES DE LA SECTION D'EXPLOITATION		80 000,00	80 000,00
VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (1)	+		+
RESTES A REALISER (R.A.R) DE L'EXERCICE PRECEDENT (2)	0,00	0,00	0,00
002 RESULTAT D'EXPLOITATION REPORTE (2)	(si déficit)	(si déficit)	(si excédent)
S	0,00	0,00	0,00
TOTAL DE LA SECTION D'EXPLOITATION (3)	=	80 000,00	80 000,00

INVESTISSEMENT		RECETTES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT	RECETTES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT
DEPENSES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT		2 578 000,00	2 419 250,00
CREDITS D'INVESTISSEMENT (1) VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (y compris les comptes 1064 et 1068)	+		+
RESTES A REALISER (R.A.R) DE L'EXERCICE PRECEDENT (2)	1 250,00	1 250,00	160 000,00
001 SOLDE D'EXECUTION DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT REPORTE (2)	0,00	0,00	(si solde positif)
S	0,00	0,00	0,00
TOTAL DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT (3)	=	2 579 250,00	2 579 250,00

TOTAL		2 659 250,00	2 659 250,00
TOTAL DU BUDGET (3)	=	2 659 250,00	2 659 250,00

Envoyé en préfecture le 06/02/2026
 Reçu en préfecture le 06/02/2026
 Publié le 06/02/2026
 ID : 081-218102713-20260126-DL260126009B-BF

(1) Crédits votés uniquement lors de cette étape budgétaire. De même, pour les décisions modificatives et le budget supplémentaire (sans prise en compte des précédents mouvements crédits de l'exercice)
 (2) A verser par uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent.
 Pour la section d'exploitation, les RAR sont constitués par l'ensemble des dépenses engagées et n'ayant pas donné lieu à l'octroi d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent. En cas de reprise des recettes, certains n'ayant pas donné lieu à l'octroi d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent.
 Pour la section d'investissement, les RAR correspondent aux dépenses engagées au 31/12 de l'exercice précédent, à l'exclusion des dépenses effectuées au 31/12 de l'exercice précédent.
 (3) Total de la section d'exploitation = RAR + résultat reporté + crédits d'exploitation votés.
 Total de la section d'investissement = RAR + solde d'exécution reporté + crédits d'investissement votés.
 Total du budget = Total de la section d'exploitation + Total de la section d'investissement.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET		II
SECTION D'EXPLOITATION – CHAPITRES		A2

DEPENSES D'EXPLOITATION

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (= RAR + vote)
011	Charges à caractère général	25 000,00	0,00	18 000,00	0,00	18 000,00
012	Charges de personnel, frais assimilés	20 000,00	0,00	20 000,00	0,00	20 000,00
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des dépenses de gestion des services	45 000,00	0,00	38 000,00	0,00	38 000,00
66	Charges financières	10 000,00	0,00	15 000,00	0,00	15 000,00
67	Charges exceptionnelles	5 000,00	0,00	5 000,00	0,00	5 000,00
68	Dotations aux provisions et dépréciat° (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
69	Impôts sur les bénéfices et assimilés (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des dépenses réelles d'exploitation	60 000,00	0,00	58 000,00	0,00	58 000,00
023	Virement à la section d'investissement (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections (6)	0,00	0,00	22 000,00	0,00	22 000,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des dépenses d'ordre d'exploitation	0,00	0,00	22 000,00	0,00	22 000,00
	TOTAL	60 000,00	0,00	80 000,00	0,00	80 000,00

D 002 DEFICIT D'EXPLOITATION REPORTE OU ANTICIPE (2) = 0,00

TOTAL DES DEPENSES D'EXPLOITATION CUMULEES = 80 000,00

RECETTES D'EXPLOITATION

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (= RAR + vote)
013	Atténuations de charges	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Ventes produits fabriqués, prestations	60 000,00	0,00	60 000,00	0,00	60 000,00
73	Produits issus de la fiscalité (7)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Subventions d'exploitation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
75	Autres produits de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des recettes de gestion des services	60 000,00	0,00	60 000,00	0,00	60 000,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
78	Reprises sur provisions et dépréciations (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des recettes réelles d'exploitation	60 000,00	0,00	60 000,00	0,00	60 000,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des recettes d'ordre d'exploitation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	TOTAL	60 000,00	0,00	60 000,00	0,00	60 000,00

R 002 EXCEDENT D'EXPLOITATION REPORTE OU ANTICIPE (2) = 0,00

TOTAL DES RECETTES D'EXPLOITATION CUMULEES = 80 000,00

Pour information :

AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL DÉGAGÉ AU PROFIT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT (8)	22 000,00
---	-----------

Il s'agit, pour un budget voté en équilibre, des ressources propres correspondant à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement. Il sert à financer le remboursement du capital de la dette et les nouveaux investissements de la région. (Solde de l'opération DE 023 + DE 042 – RE 042)

(1) Cf. Modalités de vote I.
 (2) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou sa reprise anticipée des résultats).
 (3) La vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.
 (4) Si la région applique le régime des provisions sans budgétaires, ainsi que pour la dotation aux dépréciations des stocks de fournitures et de marchandises, des colmatés et des valeurs mobilières de placement, aux dépréciations des comptes de tiers et aux dépréciations des comptes financiers.
 (5) Ce chapitre n'existe pas en M. 16.
 (6) DE 023 = RI 021 ; D7040 – RE 042 ; RI 040 = DE 042 ; DE 043 = RE 043.
 (7) Ce chapitre existe uniquement en M. 4, en M. 41, et M. 43.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET
SECTION D'INVESTISSEMENT – CHAPITRES

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (= RAR + vote)
20	Immobilisations incorporelles	50 000,00	0,00	57 250,00	0,00	57 250,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	294 137,76	1 250,00	2 498 750,00	0,00	2 500 000,00
	Total des opérations d'équipement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des dépenses d'équipement	344 137,76	1 250,00	2 556 000,00	0,00	2 557 250,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	22 000,00	0,00	22 000,00
18	Compte de liaison - affectat. (BA, régie) (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
25	Participat* et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des dépenses financières	0,00	0,00	22 000,00	0,00	22 000,00
45...	Total des opérations pour compte de tiers (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des dépenses réelles d'investissement	344 137,76	1 250,00	2 578 000,00	0,00	2 579 250,00
040	Opérat* ordre transfert entre sections (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des dépenses d'ordre d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	TOTAL	344 137,76	1 250,00	2 578 000,00	0,00	2 579 250,00

D 001 SOLDE DEFICITAIRE D'INVESTISSEMENT REPORTE OU ANTICIPE (2)

=

TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES

2 579 250,00

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (= RAR + vote)
13	Subventions d'investissement	11 500,00	0,00	1 675 000,00	0,00	1 675 000,00
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 165)	50 000,00	160 000,00	722 250,00	0,00	882 250,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des recettes d'équipement	61 500,00	160 000,00	2 397 250,00	0,00	2 557 250,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
106	Réserves (7)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
165	Dépôts et cautionnements reçus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison - affectat. (BA, régie) (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
25	Participat* et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des recettes financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
45...	Total des opérations pour le compte de tiers (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

Total des recettes réelles d'investissement	61 500,00	160 000,00	2 397 250,00	0,00	2 557 250,00
021 Virement de la section d'exploitation (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
040 Opérat* ordre transfert entre sections (4)	0,00	0,00	22 000,00	0,00	22 000,00
041 Opérations patrimoniales (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'ordre d'investissement	0,00	0,00	22 000,00	0,00	22 000,00
TOTAL	61 500,00	160 000,00	2 419 250,00	0,00	2 579 250,00

R 001 SOLDE EXCEDENTAIRE D'INVESTISSEMENT REPORTE OU ANTICIPE (2)

=

TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES

2 579 250,00

Pour information :

Il s'agit, pour un budget voté en équilibre, des ressources propres correspondant à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement. Il sert à financer le remboursement du capital de la dette et les nouveaux investissements de la régie (Solde de l'opération DE 023 + DE 042 - RE 042).

**AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL
DÉGAGÉ PAR LA SECTION DE
FONCTIONNEMENT (6)**

22 000,00

(1) Cf. Modalités de vote 1.
 (2) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif) ou si reprise anticipée des résultats.
 (3) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.
 (4) DE 023 = RI 021 - DI 040 = RE 042 - RI 040 = DE 042 - DI 041 = RI 041 - DE 042 = RE 043
 (5) A servir uniquement en dépenses, lorsque la régie effectue une cession initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle crée et, en recettes, lorsque le service non personnalisé reçoit une cession en espèces de la part de sa collectivité de rattachement.
 (6) Seul le total des opérations réelles pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV-A7).
 (7) Le compte 106 n'est pas un chapitre mais un article du chapitre 10.
 (8) Solde de l'opération DE 023 + DE 042 - RE 042 ou solde de l'opération RI 021 + RI 040 - DI 040.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET			II
BALANCE GENERALE DU BUDGET			B1

1 – DEPENSES (du présent budget + restes à réaliser)			
EXPLOITATION	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
011 Charges à caractère général	18 000,00		18 000,00
012 Charges de personnel, frais assimilés	20 000,00		20 000,00
014 Atténuations de produits	0,00		0,00
60 Achats et variation des stocks (3)		0,00	0,00
65 Autres charges de gestion courante	0,00		0,00
66 Charges financières	15 000,00		15 000,00
67 Charges exceptionnelles	5 000,00		5 000,00
68 Dot. Amortisi., dépréciat*, provisions	0,00	22 000,00	22 000,00
69 Impôts sur les bénéfices et assimilés (4)	0,00		0,00
71 Production stockée (ou déstockage) (3)	0,00	0,00	0,00
023 Virement à la section d'investissement	0,00	0,00	0,00
Dépenses d'exploitation – Total	58 000,00	22 000,00	80 000,00
			+
D 002 DEFICIT D'EXPLOITATION REPORTE OU ANTICIPE (2)			0,00
TOTAL DES DEPENSES D'EXPLOITATION CUMULEES			80 000,00
			=

D 002 DEFICIT D'EXPLOITATION REPORTE OU ANTICIPE (2)			0,00
TOTAL DES DEPENSES D'EXPLOITATION CUMULEES			80 000,00
			=

INVESTISSEMENT			
	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10 Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00
13 Subventions d'investissement reçues	0,00	0,00	0,00
14 Prov. Réglementées, amort. dérogatoires	0,00	0,00	0,00
15 Provisions pour risques et charges (5)	0,00	0,00	0,00
16 Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire)	22 000,00	0,00	22 000,00
18 Compte de liaison : affectat* (BA,régie)	0,00	0,00	0,00
Total des opérations d'équipement	0,00	0,00	0,00
20 Immobilisations incorporelles (6)	57 250,00	0,00	57 250,00
21 Immobilisations corporelles (6)	0,00	0,00	0,00
22 Immobilisations reçues en affectation (6)	0,00	0,00	0,00
23 Immobilisations en cours (6)	2 500 000,00	0,00	2 500 000,00
25 Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27 Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00
28 Amortissement, des immobilisations (reprises)			
29 Dépréciation des immobilisations	0,00	0,00	0,00
39 Dépréciat* des stocks et en-cours	0,00	0,00	0,00
45... Opérations pour compte de tiers (7)	0,00	0,00	0,00
481 Charges à répartir plusieurs exercices			
3... Stocks	0,00	0,00	0,00
Dépenses d'investissement – Total	2 579 250,00	0,00	2 579 250,00
			+
D 001 SOLDE DEFICITAIRE D'INVESTISSEMENT REPORTE OU ANTICIPE			0,00
TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES			2 579 250,00
			=

D 001 SOLDE DEFICITAIRE D'INVESTISSEMENT REPORTE OU ANTICIPE			0,00
TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES			2 579 250,00
			=

(1) Y compris les opérations relatives au rattachement des charges et des produits et les opérations d'ordre semi-budgétaires.
 (2) Voir liste des opérations d'ordre.
 (3) Permet de retracer les variations de stocks (sauf stocks de marchandises et de fournitures).
 (4) Ce chapitre rattaché par le M. 40.
 (5) Si la règle applique le régime des provisions budgétaires.
 (6) Hors chapitres « opérations d'équipement ».
 (7) Selon le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV A7).

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET			II
BALANCE GENERALE DU BUDGET			B2

2 – RECETTES (du présent budget + restes à réaliser)			
EXPLOITATION	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
013 Atténuations de charges	0,00		0,00
60 Achats et variation des stocks (3)		0,00	0,00
70 Ventes produits fabriqués, prestations	80 000,00		80 000,00
71 Production stockée (ou déstockage) (3)		0,00	0,00
72 Production immobilisée		0,00	0,00
73 Produits issus de la fiscalité (6)	0,00		0,00
74 Subventions d'exploitation	0,00		0,00
75 Autres produits de gestion courante	0,00		0,00
76 Produits financiers	0,00	0,00	0,00
77 Produits exceptionnels	0,00	0,00	0,00
78 Reprise amort., dépréciat* et provisions	0,00	0,00	0,00
79 Transferts de charges		0,00	0,00
Recettes d'exploitation – Total	80 000,00	0,00	80 000,00
			+
R 002 EXCEDENT D'EXPLOITATION REPORTE OU ANTICIPE			0,00
TOTAL DES RECETTES D'EXPLOITATION CUMULEES			80 000,00
			=

R 002 EXCEDENT D'EXPLOITATION REPORTE OU ANTICIPE			0,00
TOTAL DES RECETTES D'EXPLOITATION CUMULEES			80 000,00
			=

INVESTISSEMENT			
	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10 Dotations, fonds divers et réserves (sauf 106)	0,00	0,00	0,00
13 Subventions d'investissement reçues	1 675 000,00	0,00	1 675 000,00
14 Prov. Réglementées, amort. dérogatoires		0,00	0,00
15 Provisions pour risques et charges (4)		0,00	0,00
16 Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire)	882 250,00	0,00	882 250,00
18 Comptes liaison : affectat* BA, régies	0,00	0,00	0,00
20 Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00
21 Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00
22 Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00
23 Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00
25 Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27 Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00
28 Amortissement des immobilisations			
29 Dépréciation des immobilisations (4)	0,00	22 000,00	22 000,00
39 Dépréciat* des stocks et en-cours (4)			
45... Opérations pour compte de tiers (5)	0,00	0,00	0,00
481 Charges à répartir plusieurs exercices			
491 Dépréciations des comptes de clients			
3... Stocks	0,00	0,00	0,00
021 Virement de la section d'exploitation			
Recettes d'investissement – Total	2 557 250,00	22 000,00	2 579 250,00
			+
R 001 SOLDE EXCEDENTAIRE D'INVESTISSEMENT REPORTE OU ANTICIPE			0,00
TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES			2 579 250,00
			=

R 001 SOLDE EXCEDENTAIRE D'INVESTISSEMENT REPORTE OU ANTICIPE			0,00
TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES			2 579 250,00
			=

(1) Y compris les opérations relatives au rattachement des charges et des produits et les opérations d'ordre semi-budgétaires.
 (2) Voir liste des opérations d'ordre.
 (3) Permet de retracer les variations de stocks (sauf stocks de marchandises et de fournitures).
 (4) Ce chapitre rattaché par le M. 40.
 (5) Si la règle applique le régime des provisions budgétaires.
 (6) Hors chapitres « opérations d'équipement ».
 (7) Selon le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV A7).

III – VOTE DU BUDGET
SECTION D'EXPLOITATION – DETAIL DES DEPENSES

	III	A1
--	------------	-----------

Chap / art (1)	Libellés (1)	Pour mémoire budget précédent (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
011	Charges à caractère général (5) (6)	25 000,00	18 000,00	0,00
6063	Fournitures entretien et petit équmt	2 500,00	0,00	0,00
6064	Fournitures administratives	500,00	0,00	0,00
611	Sous-réassurance générale	0,00	2 000,00	0,00
6132	Locations immobilières	1 500,00	1 500,00	0,00
6137	Redevances, droits de passage, servitude	9 000,00	0,00	0,00
6156	Maintenance	0,00	1 500,00	0,00
6161	Multiusages	10 000,00	3 800,00	0,00
63451	Taxes spécifiques industries électrique	0,00	3 500,00	0,00
635111	Coûtat* Foncière des Entreprises	0,00	500,00	0,00
6358	Autres droits	1 500,00	5 200,00	0,00
012	Charges de personnel, frais assimilés	20 000,00	20 000,00	0,00
6215	Personnel affecté par Cl. de rattachement	20 000,00	20 000,00	0,00
014	Atténuations de produits (7)	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	0,00	0,00	0,00
	TOTAL = DEPENSES DE GESTION COURANTE	45 000,00	38 000,00	0,00
66	Charges financières (b) (8)	10 000,00	15 000,00	0,00
66111	Intérêts réglés à l'échéance	10 000,00	15 000,00	0,00
67	Charges exceptionnelles (c)	5 000,00	5 000,00	0,00
6718	Autres charges exceptionnelles gestion	5 000,00	0,00	0,00
673	Titres annulés (sur exercices antérieurs)	0,00	5 000,00	0,00
68	Dotations aux provisions et dépréciat* (d) (9)	0,00	0,00	0,00
69	Impôts sur les bénéfices et assimilés (e) (10)	0,00	0,00	0,00
	TOTAL DES DEPENSES REELLES D'EXPLOITATION	60 000,00	58 000,00	0,00
023	Virement à la section d'investissement	0,00	0,00	0,00
042	Opérat* ordre transfert entre sections (11) (12)	0,00	22 000,00	0,00
6811	Dot. amort. immos incorp. et corporelles	0,00	22 000,00	0,00
	TOTAL DES PRELEVEMENTS AU PROFIT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT	0,00	22 000,00	0,00
043	Opérat* ordre intérieur de la section	0,00	0,00	0,00
	TOTAL DES DEPENSES D'ORDRE	0,00	22 000,00	0,00
	TOTAL DES DEPENSES D'EXPLOITATION DE L'EXERCICE (= Total des opérations réelles et d'ordre)	60 000,00	80 000,00	0,00

	RESTES A REALISER N-1 (13)	80 000,00
	+	
	D 002 DEFICIT D'EXPLOITATION REPORTE OU ANTICIPE (13)	=
	TOTAL DES DEPENSES D'EXPLOITATION CUMULEES	80 000,00

Détail du calcul des ICNE au compte 66112 (8)

Montant des ICNE de l'exercice	0,00
- Montant des ICNE de l'exercice N-1	0,00
= Différence ICNE N – ICNE N-1	0,00

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.
 (2) Cf. Modalités de vote 1.
 (3) Hors restes à réaliser.
 (4) Le vote de l'origine débourrant porte uniquement sur les propositions nouvelles.
 (5) Le compte 021 est rattaché au sein du chapitre 012.
 (6) Le compte 034 est uniquement ouvert en M. 41.
 (7) Le compte 739 est uniquement ouvert en M. 43.
 (8) Si le mandatement des ICNE de l'exercice est inférieur au montant de l'exercice N-1, le montant du compte 66112 sera négatif.

Envoyé en préfecture le 06/02/2026
 Reçu en préfecture le 06/02/2026
 Publié le 06/02/2026
 ID : 081-218102713-20260126-DL260126009B-BF

(9) Si la règle applique le régime des provisions semi-budgétaires, ainsi que pour la situation aux dépréciations des stocks de fournitures et de marchandises, des créances et des valeurs mobilières de placement, aux dépréciations des comptes de tiers et aux dépréciations des comptes financiers.

(10) Ce chapitre n'existe pas en M. 43.

(11) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre, DE 042 - RI 040.

(12) Le compte 8615 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si la règle applique le régime des provisions budgétaires.

(13) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote des résultats définitifs ou si reprise anticipée des résultats).

III – VOTE DU BUDGET
SECTION D'EXPLOITATION – DETAIL DES RECETTES

Chap / art(1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget précédent (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
013	Atténuations de charges (5)	0,00	0,00	0,00
70	Ventes produits fabriqués, prestations	80 000,00	80 000,00	0,00
7011	Electricité (subdivisions par tarif)	80 000,00	80 000,00	0,00
73	Produits issus de la fiscalité (6)	0,00	0,00	0,00
74	Subventions d'exploitation	0,00	0,00	0,00
75	Autres produits de gestion courante	0,00	0,00	0,00
	TOTAL = RECETTES DE GESTION COURANTE	80 000,00	80 000,00	0,00
76	Produits financiers (b)	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels (c)	0,00	0,00	0,00
78	Reprises sur provisions et dépréciations (d) (7)	0,00	0,00	0,00
	TOTAL DES RECETTES REELLES D'EXPLOITATION	80 000,00	80 000,00	0,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections (8) (9)	0,00	0,00	0,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section (8)	0,00	0,00	0,00
	Total des dépenses d'ordre d'exploitation	0,00	0,00	0,00
	TOTAL DES RECETTES D'EXPLOITATION DE L'EXERCICE (= Total des opérations réelles et d'ordre)	80 000,00	80 000,00	0,00

+ RESTES A REALISER N-1 (10) 0,00

+ R 002 EXCEDENT D'EXPLOITATION REPORTE OU ANTICIPE (10) 0,00

= TOTAL DES RECETTES D'EXPLOITATION CUMULEES 80 000,00

Détail du calcul des ICNE au compte 7622

Montant des ICNE de l'exercice	0,00
- Montant des ICNE de l'exercice N-1	0,00
= Différence ICNE N - ICNE N-1	0,00

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la règle.

(2) Cf. Modalités de vote 1.

(3) Hors restes à réaliser.

(4) Le vote de l'assemblée porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Le compte 659 n'existe pas en M. 43.

(6) Ce chapitre existe uniquement en M. 41 et M. 43.

(7) Si la règle applique le régime des provisions semi-budgétaires, ainsi que pour la situation aux dépréciations des stocks de fournitures et de marchandises, des créances et des valeurs mobilières de placement, aux dépréciations des comptes de tiers et aux dépréciations des comptes financiers.

(8) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, RE 042 = DI 040, RE 043 = DE 043.

(9) Le compte 7815 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si la règle applique le régime des provisions budgétaires.

(10) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote des résultats définitifs ou si reprise anticipée des résultats).

III – VOTE DU BUDGET					III
SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES DEPENSES					B1
Chap / art (1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget précédent (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)	
20	Immobilisations incorporelles (hors opérations)	50 000,00	57 250,00	0,00	
2031	Frais d'études	48 500,00	57 250,00	0,00	
2033	Frais d'inscription	1 500,00	0,00	0,00	
21	Immobilisations corporelles (hors opérations)	0,00	0,00	0,00	
22	Immobilisations reçues en affectation (hors opérations)	0,00	0,00	0,00	
23	Immobilisations en cours (hors opérations)	294 137,76	2 498 750,00	0,00	
2315	Installat°, matériel et outillage techni	294 137,76	2 498 750,00	0,00	
	Total des dépenses d'équipement	344 137,76	2 556 000,00	0,00	
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	22 000,00	0,00	
1641	Emprunts en euros	0,00	22 000,00	0,00	
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	
	Total des dépenses financières	0,00	22 000,00	0,00	
	Total des dépenses d'opérations pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	
	TOTAL DEPENSES REELLES	344 137,76	2 578 000,00	0,00	
040	Opérat° ordre transfert entre sections (7) (8)	0,00	0,00	0,00	
	Reprises sur autofinancement antérieur	0,00	0,00	0,00	
	Charges transférées	0,00	0,00	0,00	
041	Opérations patrimoniales (9)	0,00	0,00	0,00	
	TOTAL DEPENSES D'ORDRE	0,00	0,00	0,00	
	TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE	344 137,76	2 578 000,00	0,00	
	(= Total des dépenses réelles et d'ordre)				
	RESTES A REALISER N-1 (10)			1 250,00	
	D 001 SOLDE DEFICITAIRE D'INVESTISSEMENT REPORTE OU ANTICIPE (10)			0,00	
	TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES			2 579 250,00	

- (1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la régie.
 (2) Cf. Modalités de vote L.
 (3) Hors restes à réaliser.
 (4) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.
 (5) Voir état III B3 pour le détail des opérations d'équipement.
 (6) Voir annexe IV A7 pour le détail des opérations pour compte de tiers.
 (7) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, CI 040 = RE 042.
 (8) Le compte 15...2 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si la régie applique le régime des provisions budgétaires.
 (9) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, DI 041 = RI 041.
 (10) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote des résultats définitifs ou si reprise anticipée des résultats).

III – VOTE DU BUDGET					III
SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES RECETTES					B2
Chap / art (1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget précédent (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)	
13	Subventions d'investissement	11 500,00	1 675 000,00	0,00	
1311	Subv. equipé Etat et établi. Nationaux	11 500,00	725 000,00	0,00	
13188	des tiers	0,00	950 000,00	0,00	
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 165)	50 000,00	722 250,00	0,00	
1641	Emprunts en euros	0,00	722 250,00	0,00	
1678	Autres dettes condit° particulières	50 000,00	0,00	0,00	
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	
	Total des recettes d'équipement	61 500,00	2 397 250,00	0,00	
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	
165	Dépôts et cautionnements reçus	0,00	0,00	0,00	
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	
	Total des recettes financières	0,00	0,00	0,00	
	Total des recettes d'opérations pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	
	TOTAL RECETTES REELLES	61 500,00	2 397 250,00	0,00	
021	Virement de la section d'exploitation	0,00	0,00	0,00	
040	Opérat° ordre transfert entre sections (6) (7)	0,00	22 000,00	0,00	
2615378	Autres installations spécifiques	0,00	22 000,00	0,00	
	TOTAL DES PRELEVEMENTS PROVENANT DE LA SECTION D'EXPLOITATION	0,00	22 000,00	0,00	
041	Opérations patrimoniales (8)	0,00	0,00	0,00	
	TOTAL RECETTES D'ORDRE	0,00	22 000,00	0,00	
	TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE	61 500,00	2 419 250,00	0,00	
	(= Total des recettes réelles et d'ordre)				
	RESTES A REALISER N-1 (9)			160 000,00	
	R 001 SOLDE EXCEDENTAIRE D'INVESTISSEMENT REPORTE OU ANTICIPE (9)			0,00	
	TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES			2 579 250,00	

- (1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la régie.
 (2) Cf. Modalités de vote L.
 (3) Hors restes à réaliser.
 (4) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.
 (5) Voir annexe IV A7 pour le détail des opérations pour compte de tiers.
 (6) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, RI 040 = DE 042.
 (7) Le compte 15...2 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si la régie applique le régime des provisions budgétaires.
 (8) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, DI 041 = RI 041.
 (9) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote des résultats définitifs ou si reprise anticipée des résultats).

III – VOTE DU BUDGET		III
DETAIL DES CHAPITRES D'OPERATION D'EQUIPEMENT		B3

**OPERATION D'EQUIPEMENT N°: 110 (1)
LIBELLE : PHOTOVOLTAIQUES CTM**

Pour information

Art. (2)	Libellé (2)	Réalisations cumulées au 01/01/N	Restes à réaliser N-1 (3)(5)	Propositions nouvelles (4)	Vote (4)	Montant pour information (5)
		a	b	c	d	e
DEPENSES						
20	Immobilisations incorporelles	0,00	1 250,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	1 250,00	0,00	0,00	0,00
2315	Installer, matériel et outillage techni	0,00	1 250,00	0,00	0,00	0,00

RECETTES (répartition) (Pour information)		Restes à réaliser N-1 (3)		Recettes de l'exercice	
		c	d	e	f
TOTAL RECETTES AFFECTEES					
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00

RESULTAT = (c+d) - (a+b)	-1 250,00
Excédent de financement si positif	
Besoin de financement si négatif	

- (1) Ouvrir un cadre par opération.
 (2) Détailler les articles conformément au plan de comptes appliqué par la région.
 (3) A remplir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du plan de comptes définitif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.
 (4) Lorsque l'opération d'équipement constitue un chapitre faisant l'objet d'un vote, ces deux colonnes sont renseignées. Dans ce cas, le vote de l'assemblée porte uniquement sur les propositions nouvelles.
 (5) Lorsque l'opération d'équipement est présentée pour information, seules ces deux colonnes sont renseignées.

III – VOTE DU BUDGET		III
DETAIL DES CHAPITRES D'OPERATION D'EQUIPEMENT		B3

**OPERATION D'EQUIPEMENT N°: 113 (1)
LIBELLE : RESEAU DE CHALEUR**

Pour information

Art. (2)	Libellé (2)	Réalisations cumulées au 01/01/N	Restes à réaliser N-1 (3)(5)	Propositions nouvelles (4)	Vote (4)	Montant pour information (5)
		a	b	c	d	e
DEPENSES						
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	2 556 000,00
2031	Frais d'études	0,00	0,00	0,00	0,00	57 250,00
2033	Frais d'insertion	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	2 498 750,00
2315	Installer, matériel et outillage techni	0,00	0,00	0,00	0,00	2 498 750,00

RECETTES (répartition) (Pour information)		Restes à réaliser N-1 (3)		Recettes de l'exercice	
		c	d	e	f
TOTAL RECETTES AFFECTEES					
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00
1311	Subv. equipt Etat et étaal, Nationaux	0,00	0,00	0,00	0,00
13188	des tiers	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00

RESULTAT = (c+d) - (a+b)	-881 000,00
Excédent de financement si positif	
Besoin de financement si négatif	

- (1) Ouvrir un cadre par opération.
 (2) Détailler les articles conformément au plan de comptes appliqué par la région.
 (3) A remplir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du plan de comptes définitif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.
 (4) Lorsque l'opération d'équipement constitue un chapitre faisant l'objet d'un vote, ces deux colonnes sont renseignées. Dans ce cas, le vote de l'assemblée porte uniquement sur les propositions nouvelles.
 (5) Lorsque l'opération d'équipement est présentée pour information, seules ces deux colonnes sont renseignées.

IV - ANNEXES
ELEMENTS DU BILAN - ETAT DE LA DETTE - DETAIL DES CREDITS DE TRESORERIE (1)

N°	Libellé (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de compte)	Date de la dernière clôture de l'exercice	Montant des crédits de trésorerie		Engagements restant au 31/12/N
			Montant des crédits de trésorerie	Montant des crédits de trésorerie	
5191	Avance de trésorerie de la collectivité de rattachement				
5192	Autres avances de trésorerie				
5193	Lignes de trésorerie				
5194	Lignes de trésorerie liées à un engagement				
5195	Autres lignes de trésorerie				
TOTAL			0,00	0,00	0,00

(1) Le total de la colonne C1026 (1026) doit être égal au total des crédits de trésorerie effectifs sur l'exercice, moins de leurs dotations budgétaires.
 (2) Il s'agit de la somme de la colonne C1026 (1026) et de la colonne C1027 (1027).
 (3) Il s'agit des crédits consommés au cours de l'exercice N-1, sauf pour les engagements effectués au cours de l'exercice N-1, qui sont comptabilisés au compte 6611 (4) dans le bilan de l'exercice N-1.

IV - ANNEXES
ELEMENTS DU BILAN - ETAT DE LA DETTE - REPARTITION PAR NATURE DE DETTE

N°	Libellé (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de compte)	Date de signature	Date d'émission ou date de modification	Date de remboursement	Montant (€)	Type de dette	Niveau (€)	Taux initial	Dette	Facilité de remboursement	Obligation de remboursement
163	Emprunts obligataires (Finan)				0,00						
164	Emprunts auprès d'établissements de crédit (Finan)				928 000,00						
165	Emprunts auprès d'établissements de crédit (Finan)				925 000,00						
166	Autres emprunts				0,00						
167	Emprunts auprès d'établissements de crédit (Finan)				0,00						
168	Emprunts auprès d'établissements de crédit (Finan)				0,00						
169	Emprunts auprès d'établissements de crédit (Finan)				0,00						
170	Autres emprunts				0,00						
171	Autres emprunts				0,00						
172	Autres emprunts				0,00						
173	Autres emprunts				0,00						
174	Autres emprunts				0,00						
175	Autres emprunts				0,00						
176	Autres emprunts				0,00						
177	Autres emprunts				0,00						
TOTAL					928 000,00		928 000,00				

Envoyé en préfecture le 06/02/2026
 Reçu en préfecture le 06/02/2026
 Publié le 06/02/2026
 ID : 081-218102713-20260126-DL260126009B-BF

IV – ANNEXES		IV
ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE		A1.6
AUTRES DETTES		

A1.6 – AUTRES DETTES

(Issues des engagements juridiques pris autres que ceux destinés à financer la prise en charge d'un emprunt)

LIBELLES	Montant initial de la dette	
	Dépenses de l'exercice	Dettes restantes

IV – ANNEXES		IV
ELEMENTS DU BILAN		A2
METHODES UTILISEES POUR LES AMORTISSEMENTS		

A2 – AMORTISSEMENTS – METHODES UTILISEES

CHOIX DE L'ASSEMBLEE DELIBERANTE

Procédure d'amortissement (linéaire, dégressif, variable)	Catégories de biens amortis	Durée (en années)	Délégation du
Biens de faible valeur Seuil unitaire en deçà duquel les immobilisations de peu de valeur s'amortissent sur un an : 500 €	1		
	Frais d'études	5	
	Frais de recherche et développement	5	
	Frais d'insertion	5	
	Logiciels	5	
	Autres immobilisations corporelles	5	
	Installations générales agencements et aménagements de bureaux	30	
	Constructions	30	
	Installations complexes spécialisées	30	
	Installations à caractère spécifique (électricité)	30	
	Installations à caractère spécifique (chauffage urbain)	30	
	Matériel industriel - électricité	10	
	Matériel industriel - chauffage urbain	10	
	Matériel industriel autres	10	
	Outils industriel - Electricité	10	
	Outils industriel - chauffage urbain	10	
	Outils industriel - Autres	10	
	Agencement et aménagements du matériel et outillage industriels - électricité	10	
	Agencement et aménagements du matériel et outillage industriels - chauffage urbain	10	
	Agencement et aménagements du matériel et outillage industriels - autres	10	
	Autres installations matériel et outillages techniques	10	
	Matériel de transport	8	
	Matériel de bureau et informatique	5	
	Mobilier	5	
	Autres immobilisations corporelles	5	
	Immobilisation de faible valeur	1	

Envoyé en préfecture le 06/02/2026
 Reçu en préfecture le 06/02/2026
 Publié le 06/02/2026
 ID : 081-218102713-20260126-DL260126009B-BF

IV – ANNEXES		IV
ELEMENTS DU BILAN		
ETAT DES PROVISIONS ET DES DEPRECIATIONS		A3.1

A3.1 – ETAT DES PROVISIONS ET DES DEPRECIATIONS

Nature de la provision ou de la dépréciation	Dotations inscrites au budget de l'exercice (1)	Date de constitution	Montant constitués à l'ouverture	Montant total constitués	Reprises inscrites au budget de l'exercice	SOLDE prévisionnel à la clôture
PROVISIONS ET DEPRECIATIONS BUDGETAIRES						
Provisions réglementées et amortissements dérogatoires	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
Provisions pour risques et charges (2)	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
Dépréciations (2)	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL BUDGETAIRES	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
PROVISIONS ET DEPRECIATIONS SEMI-BUDGETAIRES						
Provisions pour risques et charges (2)	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
Dépréciations (2)	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL SEMI-BUDGETAIRES	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Provisions nouvelles ou abondamment d'une provision déjà constituée.

(2) Indiquer l'objet de la provision (exemples : provision pour risques au titre du procès, provisions pour dépréciation des immobilisations de l'équipement...).

IV – ANNEXES		IV
ELEMENTS DU BILAN		
ETALEMENT DES PROVISIONS		A3.2

A3.2 – ETALEMENT DES PROVISIONS

Nature	Objet	Montant total à constituer	Durée (année)	Montant des provisions constituées à l'ouverture	Provision constituée au titre de l'exercice	Montant restant à provisionner
--------	-------	----------------------------	---------------	--	---	--------------------------------

(1) Il s'agit des provisions pour risques et charges qui peuvent faire l'objet d'un étalement.

IV – ANNEXES		IV
ELEMENTS DU BILAN		
EQUILIBRE DES OPERATIONS FINANCIERES		A4.1

DISPONIBILITE DE RESSOURCES PROPRES PROVENANT DES EXERCICES ANTERIEURS

Solde de la section d'investissement de l'exercice N-1 (1)

	Propositions nouvelles	Vote (2)
Solde d'exécution de la section d'investissement 001 (A)	0,00	0,00
montant négatif si déficit (D001)		
montant positif si excédent (R001)		
Solde des restes à réaliser (RAR) (B)	158 750,00	158 750,00
montant négatif si déficit		
montant positif si excédent		
Solde de la section investissement de l'exercice N-1 (Solde I = A + B)	158 750,00	158 750,00
Solde positif : excédent de financement		
Solde négatif : besoin de financement		

Disponibilité des ressources propres provenant des exercices antérieurs après financement de la section investissement de l'exercice N-1 (1)

	Propositions nouvelles	Vote (2)
Affectation au 106 (C)	0,00	0,00
Solde de la section investissement de l'exercice N-1 (Solde I)		
Solde positif : excédent de financement	158 750,00	158 750,00
Solde négatif : besoin de financement		
Disponibilité de ressources propres des exercices antérieurs (Solde II = C + Solde I)	158 750,00	158 750,00
Solde positif : ressources disponibles pour la couverture de l'annuité		
Solde négatif : absence de ressources propres provenant des exercices antérieurs pour la couverture de l'annuité		

COUVERTURE DE L'ANNUITE DE LA DETTE PAR LES RESSOURCES PROPRES - PETIT EQUILIBRE

	Propositions nouvelles	Vote
Dépenses de l'exercice à couvrir par des ressources propres (D)(3)	22 000,00	0,00
Ressources propres externes et internes de l'exercice (E)(3)	22 000,00	0,00
Couverture de l'annuité de la dette (Solde III = E - D)		
Solde positif : annuité de la dette couverte		
Solde négatif : annuité de la dette non couverte par les ressources de l'exercice, vérifier la couverture par les éventuelles ressources disponibles des exercices antérieurs (cf. solde I)	0,00	0,00

(1) Tableau à compléter uniquement s'il y a eu reprise des résultats, anticipé ou classique

(2) Cumul des crédits de l'exercice votés ou reportés

(3) Les RAR étant intégrés au calcul des ressources propres provenant des exercices antérieurs, seuls les crédits de l'exercice sont à inscrire. Le détail des crédits est présenté aux données suivantes : "Equilibre budgétaire - Dépenses" et "Equilibre budgétaire - Recettes".

IV – ANNEXES		IV
ELEMENTS DU BILAN		
EQUILIBRE DES OPERATIONS FINANCIERES – DEPENSES		A4.2

DEPENSES A COUVRIR PAR DES RESSOURCES PROPRES

Art. (1)	Libelle (1)	Propositions nouvelles	Vote (2)
DEPENSES TOTALES A COUVRIR PAR DES RESSOURCES PROPRES = A + B			
16	Emprunts et dettes assimilées (A)	22 000,00	0,00
1631	Emprunts obligataires	0,00	0,00
1641	Emprunts en euros	0,00	0,00
1643	Emprunts en devises	0,00	0,00
16441	Opéral" afferentes à l'emprunt	0,00	0,00
1678	Autres emprunts et dettes	0,00	0,00
1681	Autres emprunts	0,00	0,00
1682	Bons à moyen terme négociables	0,00	0,00
1687	Autres dettes	0,00	0,00
Dépenses et transferts à déduire des ressources propres (B)			
70...	Reprise de dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00
10...	Reversement de dotations, fonds divers et réserves		
139	Subv. invest. transférées apte résultat	0,00	0,00

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes.

(2) Crédits de l'exercice votés lors de la séance.

IV – ANNEXES		IV
ELEMENTS DU BILAN		
EQUILIBRE DES OPERATIONS FINANCIERES – RECETTES		A4.3

RESSOURCES PROPRES

Art. (1)	Libellé (1)	Propositions nouvelles	Vote (2)
	RECETTES (RESSOURCES PROPRES) = a + b	22 000,00	0,00
	Ressources propres externes de l'année (a)	0,00	0,00
10222	FCTVA	0,00	0,00
10228	Autres fonds globalisés	0,00	0,00
26...	Participations et créances rattachées	0,00	0,00
27...	Autres immobilisations financières		
	Ressources propres internes de l'année (b) (3)	22 000,00	0,00
15...	Provisions pour risques et charges		
169	Primes de remboursement des obligations	0,00	0,00
26...	Participations et créances rattachées		
27...	Autres immobilisations financières		
28...	Amortissement des immobilisations		
2815318	Autres installations spécifiques	22 000,00	0,00
29...	Dépréciation des immobilisations		
39...	Dépêciat* des stocks et en-cours		
481...	Charges à répartir plusieurs exercices		
021	Virement de la section d'exploitation	0,00	0,00

(1) Les comptes 15, 169, 26, 27, 28, 29, 39 et 481 sont à utiliser conformément au plan de comptes.

(2) Crédits de l'exercice votés lors de la séance.

(3) Les comptes 15, 26 et 39 sont présentés uniquement à la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

IV – ANNEXES		IV
ELEMENTS DU BILAN		
ETAT DE VENTILATION DES DEPENSES ET RECETTES DES SERVICES D'EAU ET D'ASSAINISSEMENT – SECTION D'EXPLOITATION		A5.1.1

Cet état ne contient pas d'information.

IV – ANNEXES ELEMENTS DU BILAN ETAT DE VENTILATION DES DEPENSES ET RECETTES DES SERVICES D'EAU ET D'ASSAINISSEMENT – SECTION D'INVESTISSEMENT	IV A5.1.2
--	--------------

Cet état ne contient pas d'information.

IV – ANNEXES ELEMENTS DU BILAN ETAT DE VENTILATION DES DEPENSES ET RECETTES DES SERVICES D'ASSAINISSEMENT COLLECTIF ET NON COLLECTIF – SECTION D'EXPLOITATION	IV A5.2.1
--	--------------

Cet état ne contient pas d'information.

Envoyé en préfecture le 06/02/2026

Reçu en préfecture le 06/02/2026

Publié le 06/02/2026

ID : 081-218102713-20260126-DL260126009B-BF

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN	A5.2.2
ETAT DE VENTILATION DES DEPENSES ET RECETTES DES SERVICES D'ASSAINISSEMENT COLLECTIF ET NON COLLECTIF – SECTION D'INVESTISSEMENT	

Cet état ne contient pas d'information.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN	A6
ETAT DES CHARGES TRANSFEREES	

A6 – ETAT DES CHARGES TRANSFEREES

Exercice	Nature de la dépense transférée	Durée de l'éta- lement	Date de la délibéra- tion	Montant de la dépense transférée au compte 481	Montant de la dotation aux amortissements de l'exercice (c/6812)			Solde
					i	ii	iii	
TOTAL								
				0,00	0,00	0,00	0,00	i-ii + iii) 0,00

IV – ANNEXES		IV
ELEMENTS DU BILAN – DETAIL DES OPERATIONS POUR COMPTE DE TIERS		A7

Note: Remplir un tableau par opération pour compte de tiers

A7 – DETAIL DES OPERATIONS POUR COMPTE DE TIERS

(1) Montants des subventions reçues (hors verse à recevoir)
 (2) A remplir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent.
 (3) Total = Montant à verser (4) + Travaux en cours.

IV – ANNEXES		IV
ENGAGEMENTS HORS BILAN – ENGAGEMENTS DONNES ET RECUS EMPRUNTS GARANTIS PAR LA REGIE		B1.1

B1.1 – EMPRUNTS GARANTIS PAR LA REGIE

Municipalités Mairies Mairies	Affectation multiples Comptes des Emprunts (1)		Objectif des emprunts garantis	Originaire pour le classement	Montant initial	Capital restant au 31/12/2026	Durée maxi- male	Période de rem- bourse- ments (2)	Taux initial		Taux à la date de vote du budget (3)		Catégorie d'emprunt (7)	Indice ou classement des emprunts	Annuité garantie au titre de l'exercice		
	Avance	Prêt							Taux (4)	Indice (5)	Taux (6)	Indice (8)			En monnaie (9)	En euros (10)	
Total des emprunts contractés au 01/01/2026 (Epheures)					0,00	0,00										0,00	0,00
Total des emprunts autres que ceux contractés au 01/01/2026 collectifs au 01/01/2026 (Epheures)					0,00	0,00										0,00	0,00
Total des emprunts contractés pour le logement social (Epheures)					0,00	0,00										0,00	0,00
TOTAL GENERAL					0,00	0,00										0,00	0,00

(1) Indiquer l'usage affecté (collectif, à titre individuel) (projet de loi de finances, X pour autres)
 (2) Indiquer le type de rachat: A - annuité, B - mensuelle, C - bimestrielle, D - semestrielle, E - annuelle, F - autre
 (3) Indiquer le type de taux: F - fixe, V - variable, G - mixte (taux fixe et variable) (taux fixe initial de référence et taux variable exprimé en cent de pourcentage)
 (4) Taux nominal
 (5) Taux réel
 (6) Taux réel
 (7) Catégorie d'emprunt (selon le code de la comptabilité publique)
 (8) Indice de référence
 (9) En monnaie
 (10) En euros
 (11) A remplir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent.
 (12) Total = Montant à verser (4) + Travaux en cours.

Envoyé en préfecture le 06/02/2026
 Reçu en préfecture le 06/02/2026
 Publié le 06/02/2026
 ID : 081-218102713-20260126-DL260126009B-BF

IV – ANNEXES	IV
ENGAGEMENTS HORS BILAN – CALCUL DU RATIO D'ENDETTEMENT RELATIF AUX GARANTIES D'EMPRUNT	B1.2

B1.2 – CALCUL DU RATIO D'ENDETTEMENT RELATIF AUX GARANTIES D'EMPRUNT
(Articles L. 2252-1, L. 3231-4 et L. 4253-1 du CGCT)

	Valeur
Total des annuités déjà garanties à échoir dans l'exercice (1)	0,00
Total des premières annuités entières des nouvelles garanties de l'exercice (1)	0,00
Annuités nettes de la dette de l'exercice (2)	0,00
Provisions pour garanties d'emprunts	0,00
Total des annuités d'emprunts garantis de l'exercice	0,00
Recettes réelles de fonctionnement	0,00

Part des garanties d'emprunt accordées au titre de l'exercice en % (3)	I / II	NaN
---	---------------	------------

(1) Hors opérations visées aux articles L. 2252-2 (pour les communes), L. 3231-4-1 (pour les départements) et L. 4253-2 (pour les régions) du CGCT.

(2) Cf. définition de l'article D. 1511-30 du CGCT.

(3) Les garanties d'emprunt accordées au titre d'un exercice ne doivent pas représenter plus de 50 % des recettes réelles de fonctionnement de ce même exercice (article D. 1511-32 du CGCT).

IV – ANNEXES	IV
ENGAGEMENTS HORS BILAN – ENGAGEMENTS DONNES ET RECUS SUBVENTIONS VERSEES DANS LE CADRE DU VOTE DU BUDGET	B1.3

B1.3 – SUBVENTIONS VERSEES DANS LE CADRE DU VOTE DU BUDGET

Article (1)	Subventions (2)	Objet (3)	Nom de l'organisme	Nature juridique de l'organisme	Montant de la subvention

(1) Indiquer l'article d'imputation de la subvention.

(2) Dénomination ou numéro éventuel de la subvention.

(3) Objet pour lequel est versée la subvention.

IV – ANNEXES		IV
ENGAGEMENTS HORS BILAN – ENGAGEMENTS DONNES ET RECUS		
ETAT DES CONTRATS DE CREDIT-BAIL		B1.4

Exercice d'origine du contrat	Nature du bien ayant fait l'objet du contrat (1)	Montant de la redondance de l'exercice	Désignation du crédit bailleur	Durée du contrat	Montant des redondances restant à couvrir			Total (2)
					N+1	N+2	N+3	

(1) Indiquer l'objet du bien mobilier ou immobilier.
 (2) Total = (N+1, N+2, N+3, N+4) + restant cumulé

IV – ANNEXES		IV
ENGAGEMENTS HORS BILAN – ENGAGEMENTS DONNES ET RECUS		
ETAT DES MARCHES DE PARTENARIAT		B1.5

Libellé du contrat	Année de conclusion du contrat	Organismes cocontractants	Nature des prestations prévues par le marché	Durée du marché (en mois)	Date fin du marché	Date mise en service de l'équipement	Montant total prévu au titre du marché (TCO)	Montant de la rémunération du cocontractant restant à verser pour la durée restante du marché de partenariat (3)					TOTAL I + II + III		
								Part totale (4)	Dont part nette (5)	Part fonctionnement	Part financement	Part III			
							0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
MONTANT TOTAL															
MONTANT TOTAL							0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL							0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Article L1111, 1^{er} et 2^{ème} de la loi n° 2005-102 relative à l'égalité territoriale.
 (2) Article L1111, 3^{ème} de la loi n° 2005-102 relative à l'égalité territoriale.
 (3) Article L1111, 4^{ème} de la loi n° 2005-102 relative à l'égalité territoriale.
 (4) Montant total de la rémunération nette à verser au 31/12/N.
 (5) Montant net de la rémunération nette à verser au 31/12/N.

Envoyé en préfecture le 06/02/2026
 Reçu en préfecture le 06/02/2026
 Publié le 06/02/2026
 ID : 081-218102713-20260126-DL260126009B-BF

IV – ANNEXES		IV
ENGAGEMENTS HORS BILAN – ENGAGEMENTS DONNES ET RECUS		
ETAT DES AUTRES ENGAGEMENTS DONNES		B1.6

B1.6 – ETAT DES AUTRES ENGAGEMENTS DONNES

Année d'origine	Nature de l'engagement	Organisme bénéficiaire	Durée en années	Périodicité	Dette en capital à l'origine	Dette en capital 1/1N	Annuité à verser au cours de l'exercice
8017	Subventions à verser par annuités (annuités restant à courir)				0,00	0,00	0,00
8018	Autres engagements donnés				0,00	0,00	0,00
	Au profit d'organismes publics				0,00	0,00	0,00
	Au profit d'organismes privés (1)				0,00	0,00	0,00
TOTAL					0,00	0,00	0,00

(1) Concernant les garanties accordées à l'Agence France Locale (Article L. 1613-2 du CGCT) :

- le « Organisme bénéficiaire » est la garantie est toute personne titulaire d'un « titre éligible » émis ou créé par l'Agence France Locale ;

- la colonne « Périodicité » n'est pas remplie car la garantie n'a pas de périodicité. La garantie est d'une durée totale indiquée à la colonne qui précède ;

- la colonne « Dette en capital à l'origine » correspond au montant total de la garantie accordée aux titulaires d'un titre éligible ;

- la colonne « Dette en capital 1/1N » correspond au montant résiduel de la garantie au 1/1N ;

- la colonne « Annuité à verser au cours de l'exercice » n'est pas remplie car l'octroi de la garantie n'implique pas que des versements annuels soient liés. Des versements ne seront effectués qu'en cas d'appel de la garantie.

IV – ANNEXES		IV
ENGAGEMENTS HORS BILAN – ENGAGEMENTS DONNES ET RECUS		
ETAT DES ENGAGEMENTS RECUS		B1.7

B1.7 – ETAT DES ENGAGEMENTS RECUS

Année d'origine	Nature de l'engagement	Organisme émetteur	Durée en années	Périodicité	Créance en capital à l'origine	Créance en capital à l'ouverture	Annuité reçue au cours de l'exercice
8027	Subventions à recevoir par annuités (annuités restant à recevoir)				0,00	0,00	0,00
8028	Autres engagements reçus				0,00	0,00	0,00
	A l'exception de ceux reçus des entreprises				0,00	0,00	0,00
	Engagements reçus des entreprises				0,00	0,00	0,00
TOTAL					0,00	0,00	0,00

IV – ANNEXES		IV
ENGAGEMENTS HORS BILAN		
AUTORISATIONS DE PROGRAMME ET CREDITS DE PAIEMENT		B2.1

B2.1 – SITUATION DES AUTORISATIONS DE PROGRAMME ET CREDITS DE PAIEMENT

N° ou intitulé de l'AP	Montant des AP			Montant des CP		
	Pour mémoire AP votée y compris ajustement	Révision de l'exercice N	Total cumulé (toutes les délibérations y compris pour N)	Crédits de paiement antérieurs (réalisations y cumulées au 01/01/N) (1)	Crédits de paiement ouverts au titre de l'exercice N (2)	Restes à financer au-delà de N (3)

(1) Il s'agit des réalisations effectives correspondant aux mandats émis.
 (2) Il s'agit du montant prévu initialement par l'échancier corrigé des révisions.
 (3) Il s'agit de la différence entre les AP engagées et les CP consommés.

IV – ANNEXES		IV
ENGAGEMENTS HORS BILAN		
AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT ET CREDITS DE PAIEMENT		B2.2

B2.2 – SITUATION DES AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT ET CREDITS DE PAIEMENT

N° ou intitulé de l'AE	Montant des AE		Montant des CP			
	Pour mémoire AE votée y compris ajustement	Révision de l'exercice N	Total cumulé (toutes les délibérations y compris pour N)	Crédits de paiement antérieurs (réalisations y cumulées au 01/01/N) (1)	Crédits de paiement ouverts au titre de l'exercice N (2)	Restes à financer au-delà de N (3)

(1) Il s'agit des réalisations effectives correspondant aux mandats émis.
 (2) Il s'agit du montant prévu initialement par l'échancier corrigé des révisions.
 (3) Il s'agit de la différence entre les AE engagées et les CP consommés.

IV – ANNEXES	IV
AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS ETAT DU PERSONNEL DE LA COLLECTIVITE OU DE L'ETABLISSEMENT DE RATTACHEMENT EMPLOYE PAR LA REGIE	C1.2

Nota - Cet état n'est applicable qu'aux budgets de régies non personnalisées pour lesquels l'entité de rattachement a mis à disposition du personnel en vue de l'exploitation du service.

C1.2 – ETAT DU PERSONNEL DE LA COLLECTIVITE OU DE L'ETABLISSEMENT DE RATTACHEMENT EMPLOYE PAR LA REGIE (1)

CADRE D'EMPLOI DE L'AGENT	CATEGORIE	EFFECTIFS	REMUNERATION
TOTAL GENERAL		0	0,00

(2) Ce montant correspond aux dépenses imputées au compte 6015.

IV – ANNEXES	IV
AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS LISTE DES ORGANISMES DANS LESQUELS A ETE PRIS UN ENGAGEMENT FINANCIER	C2

Cet état est applicable aux régies dont la collectivité territoriale, le groupement ou l'établissement public de rattachement compte plus de 3 500 habitants. Il présente la liste des organismes mentionnés aux 1°, 4°, et 7° de l'article L. 1015-30 du CGCT.

Les documents financiers et comptables de ces organismes mentionnés au 2° de l'article L. 1015-30 sont mis à la disposition du public à l'adresse suivante : comptes@commune-stsulpice-la-pointe.fr. Toute personne a le droit de demander communication.

C2 – LISTES DES ORGANISMES DANS LESQUELS A ETE PRIS UN ENGAGEMENT FINANCIER

Nature de l'engagement (1)	Nom de l'organisme	Raison sociale de l'organisme	Nature juridique de l'organisme	Montant de l'engagement
Délégation de service public (2)				
Délégation d'un actif de capital				
Garantie d'un amont				
Subventions supérieures à 25 000 € ou correspondant plus de 50 % du produit financier au compte de résultat de l'exercice				
Autres				

(1) Indiquer la date de la décision (délibérations, contrats ou décisions de l'exécutif).

(2) Préciser la nature de la délégation (concession, affermage, régie inféodée, ...).

IV – ANNEXES		IV
AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS		
LISTE DES SERVICES INDIVIDUALISES DANS UN BUDGET ANNEXE		C3

Nota. – Cet état n'est applicable qu'aux seules règles dotées de l'autonomie financière et de la personnalité morale.

C3 – LISTE DES SERVICES INDIVIDUALISES DANS UN BUDGET ANNEXE

Catégorie de service	Intitulé / objet du service	Date de création	N° et date de délibération	N° SIRET	Nature de l'activité (SPIC/SPA)	TVA (oui / non)
----------------------	-----------------------------	------------------	----------------------------	----------	---------------------------------	-----------------

IV – ANNEXES		IV
ARRETE ET SIGNATURES		D

Nombre de membres en exercice : 29
 Nombre de membres présents : 0
 Nombre de suffrages exprimés : 0

VOTES :
 Pour : 0
 Contre : 0
 Abstentions : 0

Date de convocation : 20/01/2026

Présentés par Raphaël BERNARDIN, Maire,
 A. Salle du Conseil Municipal le 26/01/2026
 Raphaël BERNARDIN, Maire,

Délibéré par l'assemblée réunie en session Ordinaire
 A. Hôtel de Ville, Parc Georges Spéniac, 81370 SAINT-SULPICE LA POINTE, le 26/01/2026
 Les membres de l'assemblée délibérante,

001. BERNARDIN Raphaël , Maire	
002. MAALLEM Hanane , 1ère Adjointe	
003. SAADI Laurent , 2ème Adjoint	
004. MARCHAND Nathalie , 3ème Adjointe	
005. COUPEY Maxime , 4ème Adjoint	
006. BLANC Laurence , 5ème Adjointe	
007. BERGONNIER Stéphanie , 6ème Adjoint	
008. CAPUS Bernard , 7ème Adjoint	
009. MARC Bernadette , Conseillère	
010. GINOUX Andrée , Conseillère	
011. OURLIAC Alain , Conseiller	
012. JOUVE Christian , Conseiller	
013. DRABEK Marie-Claude , Conseiller	
014. FELIGETTI Jean-Philippe , Conseiller	
015. CABARET Jean-Pierre , Conseiller	
016. RIGAL Christian , Conseiller	
017. SENEGAS Laurence , Conseillère	
018. BELY Nicolas , Conseiller	
019. ALBAGNIAC Benoît , Conseiller	
020. PHILIPPE Muriel , Conseillère	
021. CARBONNE Emmanuelle , Conseillère	

Envoyé en préfecture le 06/02/2026

Reçu en préfecture le 06/02/2026

Publié le 06/02/2026

ID : 081-218102713-20260126-DL260126009B-BF

IV – ANNEXES		IV
ARRETE ET SIGNATURES		D
022. PALLUEL Cédric , Conseiller		
023. OULD AMER Nadia , Conseillère		
024. LASSALLE Julien , Conseiller		
025. FILLION Stéphane , Conseiller		
026. MANTEAU Isabelle , Conseillère		
027. LACOSTE Maxime , Conseiller		
028. BROS Sébastien , Conseiller		
029. BEAUD Valérie , Conseillère		
Nota - L'ajout des signatures est facultatif		

Certifié exécutoire par Raphaël BERNARDIN, Maire, compte tenu de la transmission en préfecture, le , et de la publication le
 A Hôtel de Ville, Parc Georges Spénale, B1370 Saint-Sulpice la Pointe, le

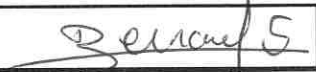





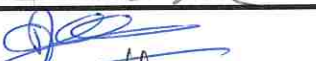

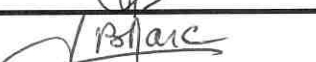












IV – ANNEXES	IV
ARRETE ET SIGNATURES	D

Nombre de membres en exercice : 29
 Nombre de membres présents : 23
 Nombre de suffrages exprimés : 27
 VOTES :
 Pour : 27
 Contre : 0
 Abstentions : 0




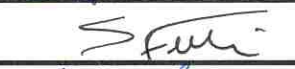


Date de convocation : 20/01/2026

Présenté par Raphaël BERNARDIN, Maire,
 A Salle du Conseil Municipal le 26/01/2026
 Raphaël BERNARDIN, Maire,

Délibéré par l'assemblée, réunie en session ORDINAIRE
 A Hôtel de Ville, Parc Georges Spénale, 81370 SAINT-SULPICE LA POINTE, le 26/01/2026
 Les membres de l'assemblée délibérante,

001. BERNARDIN Raphaël , Maire	
002. MAALLEM Hanane , 1ère Adjointe	
003. SAADI Laurent , 2ème Adjoint	
004. MARCHAND Nathalie , 3ème Adjointe	
005. COUPEY Maxime , 4ème Adjoint	
006. BLANC Laurence , 5ème Adjointe	
007. BERGONNIER Stéphane , 6ème Adjoint	
008. CAPUS Bernard , 7ème Adjoint	
009. MARC Bernadette , Conseillère	
010. GINOUX Andrée , Conseillère	
011. OURLIAC Alain , Conseiller	
012. JOUVE Christian , Conseiller	Pouvoir à M. C. PALLUEL 
013. DRABEK Marie-Claude , Conseiller	
014. FELIGETTI Jean-Philippe , Conseiller	Pouvoir à M. J.-P. CABARET 
015. CABARET Jean-Pierre , Conseiller	
016. RIGAL Christian , Conseiller	
017. SENEGAS Laurence , Conseillère	
018. BELY Nicolas , Conseiller	
019. ALBAGNAC Benoît , Conseiller	
020. PHILIPPE Muriel , Conseillère	
021. CARBONNE Emmanuelle , Conseillère	Pouvoir à Mme N. MARCHAND 

IV – ANNEXES	D
ARRETE ET SIGNATURES	

022. PALLUEL Cédric , Conseiller	
023. OULD AMER Nadia , Conseillère	
024. LASSALLE Julien , Conseiller	
025. FILLION Stéphane , Conseiller	
026. MANTEAU Isabelle , Conseillère <i>Pouvoir à M. J. LASSALLE</i>	
027. LACOSTE Maxime , Conseiller	
028. BROS Sébastien , Conseiller	
029. BEAUD Valérie , Conseillère	
Nota. – L'ajout des signataires est facultatif.	

Certifié exécutoire par Raphaël BERNARDIN, Maire, compte tenu de la transmission en préfecture, le , et de la publication le
 A Hôtel de Ville, Parc Georges Spénale, 81370 Saint-Sulpice la Pointe, le 26/01/26



Envoyé en préfecture le 06/02/2026
Reçu en préfecture le 06/02/2026
Publié le 06/02/2026
ID : 081-218102713-20260126-DL260126009B-BF



COMMUNE DE SAINT-SULPICE LA POINTE
BUDGET 27124 - SPIC ENERGIES RENOUVELABLES

Etat des Restes à Réaliser Exercice 2026
Sens Dépenses

MOUVEMENT	Date	Tiers	Imputation	Mt.HT	Mt.TVA	Mt.TTC
Engagement 6(D) MISSION DE MAITRISE D'OEUVRE INSTALLATIONS CENTRALE PHOTOVOLTAIQUES	20/12/23	OCCISOLIS BIOCENOSE (code : 5695)	D 1 23 2315 110 - Esp:629	1 250,00	250,00	1 500,00
TOTAL				1 250,00	250,00	1 500,00

Saint-Sulpice la Pointe, le 15 janvier 2026

Raphaël BERNARDIN
Président du Conseil d'Exploitation du SPIC Energies Renouvelables



COMMUNE DE SAINT-SULPICE LA POINTE
BUDGET 27124 - SPIC ENERGIES RENOUVELABLES

Etat des Restes à Réaliser Exercice 2026
Sens Recettes

MOUVEMENT	Date	Tiers	Imputation	Mt.HT	Mt.TVA	Mt.TTC
Engagement						
2024000001 EMPRUNT REALISATION CENTRALE PHOTOVOLTAÏQUES	31/12/24	AGENCE France LOCALE (6890)	R I 16 1641 OPNI - Esp:102	160 000,00	0,00	160 000,00
TOTAL				160 000,00	0,00	160 000,00

Saint-Sulpice la Pointe, le 15 janvier 2026

Raphaël BERNARDIN
Président du Conseil d'Expplitation du SPIC Energies Renouvelables